



Le Ménil

Bulletin municipal - 2021

Le sommaire

▶ L'éditorial	03
▶ La vie municipale	
▶ Le budget primitif 2021	04
▶ Les délibérations du conseil municipal au cours de l'année 2020	10
▶ Les travaux	12
▶ La vie communale	
▶ Le repas des aînés 2020	15
▶ Le téléthon guédon 2020	15
▶ La fête des mamans 2021	16
▶ Les commémorations	17
▶ L'école élémentaire Aimé Chevrier	19
▶ Les élèves de CM2 récompensés	20
▶ La maternelle autour du monde	20
▶ Le périscolaire	22
▶ La vie commerçante et artisanale	
▶ Les commerçants et artisans de la commune et des environs	25
▶ La vie pratique	
▶ Les informations pratiques	31
▶ La vie associative	
▶ L'association des parents d'élèves	43
▶ L'Atelier bleu	45
▶ La Bibliothèque	46
▶ Ménil accueil	46
▶ ADR Country	47
▶ La Pétanque Guédonne	47
▶ Les Charmilles	48
▶ La Dynamique	49
▶ Le Ménil Vol libre	50
▶ Société de pêche et de chasse	50
▶ Vosges passion bois	51
▶ La vie au temps jadis	
▶ Notes d'histoire	
• La forêt au Ménil	52
• Poésie anglaise	54
▶ La vie responsable	
▶ Evodia - Le Ménil : territoire zéro déchets, zéro gaspillage	55
▶ Rappel réglementation loi Labbé pour les particuliers	57
▶ Brûlage et usage du feu dans le département des Vosges	58

L'Editorial



Chers Guédonnes et Guédons,

Le bulletin municipal, comme le Ménéil info et les vœux, sont les moyens de vous entretenir sur la vie de notre cité et les actions menées par la Municipalité.

L'année 2021 ressemble malheureusement à 2020. La pandémie n'est pas éteinte et continue de frapper sur l'étendue du globe. Des habitants de notre commune sont touchés par ce virus. Il est nécessaire d'être attentif aux gestes sanitaires pour notre entourage, mais également pour nous-mêmes. Ce virus, qui ne cesse de muter n'est pas sans conséquence sur nos vies. Notre commune a été solidaire dans le cadre de la vaccination avec le corps médical résidant sur notre territoire, mais également pour le secrétariat ; Martine Grosjean, première adjointe, s'est rendue disponible les mercredis afin d'assumer les tâches administratives.

La réforme annoncée par l'état avec la suppression de la taxe d'habitation est effective pour 83% de notre population et va se poursuivre pour les 17% restants. Selon l'état, cette réforme ne devrait pas avoir d'incidence sur les finances communales, l'avenir nous le dira. La taxe foncière payée par les habitants au bénéfice du Conseil Départemental, dont le taux est de 25.65 %, reviendra aux communes en remplacement de la taxe d'habitation. Le système prévoit néanmoins un écrêtement permettant l'équilibre compensatoire de ces deux taxes.

Beaucoup de sujets inscrits dans notre feuille de route, lors des élections, pourraient être traités. J'en choisis un en particulier : l'EAU. Un bien précieux ; Aucun être vivant ne peut vivre sans eau, que ce soient les plantes, les animaux et bien sûr l'homme. L'EAU est au cœur des préoccupations de nombreuses collectivités, nos conditions climatiques évoluent et nous connaissons des périodes de sécheresse. Depuis plusieurs années, l'eau est un sujet préoccupant et récurrent pour la municipalité. Notre réseau a vieilli et demande de nombreuses interventions. Une étude a été menée pour connaître l'état du réseau et déterminer les secteurs où nous connaissons le plus de fuites. Celle-ci a été faite en liaison avec l'agence de l'eau et le conseil départemental ; ces deux institutions nous ont subventionnés dans le cadre de cette étude et un dossier d'aide financière a été déposé pour les travaux à venir. Nous pouvons les remercier pour le soutien apporté.

Je vous souhaite de passer des vacances reposantes !

**Votre Maire
Jean-François VIRY**

La vie municipale

Le budget primitif 2021

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 29 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette (en limitant le recours à l'emprunt) ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, les fournitures nécessaires aux services techniques ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 1 026 191.00 €, auxquelles s'ajoute le report de l'excédent de 2020, d'un montant de 339 433.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43.11 % des dépenses de fonctionnement de la ville. L'essentiel des travaux est exécuté en régie par le personnel communal.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 1 196 924.00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2019	2020	2021
DGF – c/7411	214 814.00 €	215 114.00 €	213 617.00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

► Les impôts locaux

	MONTANT ENCAISSE 2020	PREVISIONS 2021
C/ 73111	404 110.00 €	400 000.00 €

► Les dotations versées par l'Etat

Objet	2019	2020	2021 (prev)
Dotation solidarité rurale	115 438.00 €	126 236.00 €	100 000.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	60 958.00 €	62 029.00 €	50 000.00 €

► Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

Objet	2019	2020	2021 (prev)
Redevance service de loisirs	16 212.10 €	11 953.81 €	16 000.00 €
Vente repas cantine	16 932.20 €	13 892.40 €	17 000.00 €

A noter qu'en raison du confinement et de la fermeture des écoles, ainsi que de l'organisation d'un centre aéré allégé, les recettes ont été bien inférieures aux prévisions.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	Montant en €
Charges à caractère général	450 800.00 €
Dépenses de personnel	516 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	105 530.00 €
Dépenses financières	8 500.00 €
Dépenses exceptionnelles	2 240.00 €
Atténuation de produits	93 854.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €
Total dépenses réelles	1 196 924.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	168 700.00 €
Total général	1 365 624.00 €

RECETTES	Montant en €
Excédent reporté	339 433.00 €
Recettes des services	72 500.00 €
Impôts et taxes	435 000.00 €
Dotations et participations	399 891.00 €
Autres recettes de gestion courante	113 000.00 €
Recettes exceptionnelles	3 800.00 €
Recettes financières	
Atténuations de charge	2 000.00 €
Total recettes réelles	1 365 624.00 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 365 624.00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

► concernant les ménages

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. C'est ainsi que, à partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette de TH, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire (Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (25,65%), qui viendra s'additionner au taux communal),

- Taxe foncière sur le bâti : fixée à 39.09 % (13.44 + 25.65)

- Taxe foncière sur le non bâti : reste fixée à 19.02 %.

(Pour mémoire : taxe d'habitation : reste fixée à 24.93 % - elle continue à s'appliquer aux résidences secondaires, et à titre transitoire, à une partie de la population en fonction des revenus)

► concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) reste fixée à 19.58 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 346 971.00 €.

Nos taux de fiscalité sont supérieurs à certaines communes voisines. Toutefois, nous avons des valeurs locatives plus faibles, ce qui fait que les sommes à payer par les redevables sont peu élevées. Par ailleurs, les taux communaux se trouvent inférieurs aux moyennes départementales et nationales.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 399 891.00 € (toutes les dotations n'ont pas encore été notifiées au moment du vote du budget).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier & travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

► en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

► en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	Montant en €
Solde d'investissement reporté	
Emprunts et dettes assimilées	41 200.00 €
Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
Immobilisations corporelles	155 472.00 €
Travaux de bâtiments	201 140.00 €
Travaux de voirie	125 000.00 €
Dépenses imprévues	9 074.00 €
Total général	571 886.00 €

RECETTES	Montant en €
Virement de la section de fonctionnement	168 700.00 €
FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)	26 134.00 €
Mise en réserves	229 359.00 €
Subventions	37 950.00 €
Cautionnements	
Cessions d'immobilisations	11 000.00 €
Excédent investissement reporté	98 743.00 €
Total général	571 886.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants (y compris les reports de 2020) :

- Frais liés à la réalisation du PLU
- Acquisition d'équipements divers pour le tracteur
- Rénovation de la façade de la mairie
- Remplacement de portes et fenêtres bâtiments communaux
- Programme de voirie 2021
- Réfection du mur du cimetière.



d) Les subventions d'investissements prévues :

- Solde subvention DETR pour l'éclairage public
- Solde subvention départementale pour le programme de voirie 2019.

Des demandes ont été formulées pour la rénovation de la mairie, et sont en cours d'étude.

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

DÉPENSES	
Dépenses de fonctionnement	1 365 624.00 €
Crédits reportés 2020	108 640.00 €
Nouvelles dépenses d'investissement	463 246.00 €

RECETTES	
Recettes de fonctionnement	365 624.00 €
Recettes d'investissement	571 886.00 €

b) Principaux ratios

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 117.58 €
2	Produits des impositions directes / population	387.49 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	958.16 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	487.03 €
5	Encours de la dette / population	228.41 €
6	DGF / population	339.51 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	43.11 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct	120.65 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	50.83 %
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23.84 %

Les frais de personnel peuvent sembler élevés, il faut les relativiser en fonction des compétences de la commune, eau et assainissement par exemple, mais également pour l'ensemble des travaux faits en régie.

c) Etat de la dette

ETAT des EMPRUNTS - 2021								
Année encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	Taux F - R - V	Taux	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/2021	Annuité
BUDGET COMMUNAL						541 000.00 €	205 734.32 €	48 951.12 €

2007	Travaux divers	CCM	15	V	3.69	121 000.00 €	12 427.71 €	10 125.64 €
2008	Construction 2 logements	CCM	15	F	4.70	120 000.00 €	26 257.21 €	11 193.68 €
2013	Amenagt centre village	CCM	15	F	4.55	300 000.00 €	167 049.40 €	27 631.80 €

V : Variable / F : Fixe

Budget de l'eau

La commune du Ménil gère son propre réseau d'eau, qui compte 650 abonnés. Le personnel est celui de la commune, qui est mis à disposition du service, moyennant une redevance de 15 % du salaire.

L'exploitation s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	54 516.00 €
Charges de personnel	17 000.00 €
Atténuation de produits	13 900.00 €
Charges de gestion courante	9 200.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Dotations aux amortissements	26 700.00 €
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Autofinancement	
TOTAL	123 816.00 €

RECETTES	
Produits de gestion courante	120 075.00 €
Autres produits de gestion courante	200.00 €
Produits exceptionnels	2 560.00 €
Excédent antérieur reporté	981.00 €
TOTAL	123 816.00 €

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Amortissements subventions	2 560.00 €
Immobilisations incorporelles	9 260.00 €
Immobilisations corporelles	
Immobilisations en cours	50 046.00 €
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Dotations aux amortissements	26 700.00 €
Dépenses imprévues	2 000.00 €
Déficit d'investissement	
TOTAL	63 866.00 €

RECETTES	
Autofinancement	
Réserves	
Subventions	25 947.00 €
Amortiss des immobilisations	26 700.00 €
Excédent investissement	11 219.00 €
TOTAL	63 866.00 €

Les principales dépenses sont la fin de l'étude diagnostic du réseau d'eau notamment pour la recherche de fuite, et l'amélioration de la distribution de l'eau.

Budget de l'assainissement

La commune du Ménil gère son propre réseau d'assainissement, qui compte 570 abonnés. Le personnel est celui de la commune, qui est mis à disposition du service, moyennant une redevance de 10 % du salaire. Elle fait partie du syndicat d'Épuration du Thillot.

L'exploitation s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	23 500.00 €
Charges de personnel	13 000.00 €
Atténuation de produits	8 500.00 €
Charges de gestion courante	73 500.00 €
Charges exceptionnelles	1 014.00 €
Dotations aux amortissements	31 100.00 €
Dépenses imprévues	2 306.00 €
Autofinancement	
TOTAL	152 920.00 €

RECETTES	
Produits de gestion courante	148 445.00 €
Autres produits de gestion courante	500.00 €
Produits exceptionnels	
Excédent antérieur reporté	3 975.00 €
TOTAL	152 920.00 €

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Immobilisations incorporelles	30 000.00 €
Immobilisations corporelles	100 000.00 €
Dépenses pr cpte de tiers	
Dépenses imprévues	5 000.00 €
TOTAL	135 000.00 €

RECETTES	
Amortiss des immobilisations	31 100.00 €
Recettes pour cpte tiers	14.00 €
Excédent investissement	297 270.00 €
TOTAL	328 384.00 €

La principale dépense est la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux.

Budget de la forêt

La commune gère ses 571 ha de forêt en collaboration étroite avec les services de l'ONF - UT le Thillot.

Le fonctionnement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Charges à caractère général	87 400.00 €
Charges de gestion courante	77 000.00 €
Charges financières	1 000.00 €
Dépenses imprévues	1 175.00 €
TOTAL	166 575.00 €

RECETTES	
Produits des services	50 000.00 €
Produits exceptionnels	
Excédent antérieur reporté	116 575.00 €
TOTAL	166 575.00 €

L'investissement s'équilibre comme suit :

DÉPENSES	
Immobilisations corporelles	4 000.00 €
Dépenses imprévues	200.00 €
TOTAL	4 200.00 €

RECETTES	
Excédent investissement	2 976.00 €
Réserves	1 224.00 €
TOTAL	4 200.00 €

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

**Un décret en Conseil d'Etat
fixe les conditions d'application
du présent article.**

Fait à Le Ménil, le 29 mars 2021

Le Maire,
Jean-François VIRY

Les délibérations du conseil municipal au cours de l'année 2020

► Séance du 17 février 2020

- n° 1 - 1.4.5 - Convention pour l'utilisation de la supervision du syndicat des eaux de presles
- n° 2 - 3.6 - Convention avec la société de pêche du ménil - mise à disposition de l'étang des fenesses
- n° 3 - 4.1.8 - Adhésion contrat groupe propose par le CDG 88 - assurance des risques statutaires
- n° 4 - 5.7.3 - Modification statutaire - syndicat mixte d'informatisation communale
- n° 5 - 5.7.4 - Demandes d'adhésion au syndicat mixte d'informatisation communale
- n° 6 - 5.7.4 - Demande d'adhésion au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif
- n° 7 - 7.1.1.3 - Examen et vote du compte administratif 2019
- n° 8 - 7.1.1.3 - Approbation des comptes de gestion 2019 : budget communal, budget annexe forêt - dresse par M. Florent DUBAIL
- n° 9 - 7.1.1.3 - Approbation des comptes de gestion 2019 : budget de l'eau - dressé par M. Florent DUBAIL
- n° 10 - 7.1.1.3 - Approbation des comptes de gestion 2019 : budget de l'assainissement - dressé par M. Florent DUBAIL
- n° 11 - 7.1.1.1 - Approbation du budget primitif 2020
- n° 12 - 7.2.1.1 - Fixation des taux d'imposition 2020
- n° 13 - 7.5.3 - Attribution des subventions - exercice 2020
- n° 14 - 7.6.1 - Participations syndicales à verser par la commune - exercice 2020
- n° 15 - 7.10 - Budget communal - affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2019
- n° 16 - 7.10 - Budget forêt - affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2019
- n° 17 - 7.10 - Budget eau - affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2019
- n° 18 - 7.10 - Budget assainissement - affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2019
- v n° 19 - 7.1.2.2 - Complément au tarif de création d'un branchement d'eau
- n° 20 - 7.5.1.1 - Remplacement de fenêtres et d'une porte - bâtiments communaux - demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges
- n° 21 - 8.1.3 - Remise de prix aux bacheliers ou sportifs méritants
- n° 22 - 8.8.4 - Programme d'actions propose par l'ONF pour l'exercice 2020
- n° 23 - 8.8.4 - Travaux d'exploitation en forêt - bois de chauffage
- n° 24 - 8.8.1 - Avis sur le dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à Bussang - société kragen recyclage

► Séance du 25 mai 2020

- n° 25 - 5.2 - Création de postes d'adjoints au maire
- n° 26 - 5.6 - Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints
- n° 27 - 5.3.6 - Délégués au syndicat intercommunal d'épuration du canton du Thillot

- n° 28 - 5.3.6 - Délégués au syndicat intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute Moselle
- n° 29 - 5.3.6 - Désignation des délégués au syndicat mixte du parc naturel régional des ballons des Vosges
- n° 30 - 5.3.6 - Désignation du représentant de la commune à l'association des communes forestières
- n° 31 - 5.3.6 - Désignation d'un délégué pour représenter la commune lors de l'élection des délégués cantonaux au syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges
- n° 32 - 5.3.6 - Désignation d'un délégué pour représenter la commune lors de l'élection des délégués cantonaux au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif

► Séance du 2 juin 2020

- n° 33 - 5.4 - Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal (délégation permanente)
- n° 34 - 5.3.6 - désignation du représentant de la commune au C N A S (comité national d'action sociale)
- n° 35 - 5.3.6 - Désignation du correspondant défense
- n° 36 - 5.3.6 - désignation d'un représentant au sein du club des charmillles
- n° 37 - 1.4.3 - renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commande « bois Energie 2020/2021 » du pays de Remiremont et de ses vallées
- n° 38 - 4.2.1 - Accueil de loisirs sans hébergement 2020 - création d'emplois d'animateur au titre d'emplois occasionnels
- n° 39 - 7.1.2.2 - Fixation tarif accueil de loisirs sans hébergement - été 2020
- n° 40 - 4.2.5 - Prise en charge de la formation BAFA - Mme DIDIERLAURENT Océane
- n° 41 - 4.2.3.3.1 - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)
- n° 42 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 1- budget forêt 2020
- n° 43 - 5.7.7 - Adhésion au syndicat départemental d'assainissement non collectif (SDANC) - pour la compétence à la carte « réhabilitation »
- n° 44 - 2.1 - Elaboration d'un plan local d'urbanisme - P.L.U.

► Séance du 10 juillet 2020

- n° 45 - 5.3.6 - Désignation d'un représentant au sein du codir – office de tourisme intercommunal des ballons des hautes Vosges
- n° 46 - 5.3.6 - Désignation d'un délégué pour représenter la commune lors de l'élection des délégués cantonaux au syndicat mixte d'informatisation communale
- n° 47 - 5.2 - Composition des commissions communales
- n° 48 - 5.3.3 - Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs
- n° 49 - 8.4 - Constitution de la commission communale d'aménagement foncier

- ▶ n°50 - 5.3.3 - Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent
- ▶ n°51 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 1- budget assainissement 2020
- ▶ n°52 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 1- budget commune 2020
- ▶ n°53 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 1- budget eau 2020
- ▶ n°54 - 5.7.4 - Adhésion à l'association « villes et villages verts de France »
- ▶ n°55 - 1.4.3 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'Energie - métropole du grand Nancy
- ▶ n°56 - 3.6 - Etablissement d'une servitude de passage pour canalisation d'eaux usées
- ▶ n°57 - 4.2.5 - Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale des Vosges (loi n°84-53 modifiée - art. 25)
- ▶ n°58 - 4.2.1 - Création d'emplois pour le service scolaire - année 2020/2021
- ▶ n°59 - 8.8.4 - Enquête publique pour autorisation de déboisement lie au plan paysage présenté par la CCBHV - Communauté de Communes des Ballons des Htes Vosges
- ▶ **Séance du 7 septembre 2020**
- ▶ n° 60 - 3.3.2 - Location de terrains communaux
- ▶ n° 61 - 3.6 - Orgue de l'église St Blaise - délibération demandant son classement au titre des monuments historiques
- ▶ n° 62 - 4.1.1 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet
- ▶ n° 63 - 4.2.1 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984 MODIFIEE)
- ▶ n° 64 - 4.1.7 - Départ en retraite de deux agents - attribution d'un cadeau
- ▶ n° 65 - 5.3.6 - Désignation du réfèrent communal de sécurité routière
- ▶ n° 66 - 5.4 - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (délégation permanente)
- ▶ n° 67 - 5.6 - Désignation d'un Conseiller Municipal - commission de contrôle liste électorale
- ▶ n° 68 - 5.3.1 - Désignation de représentants de la commune au sein des commissions de la communauté de communes des ballons des hautes Vosges
- ▶ n° 69 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 2- 2020 - budget communal
- ▶ n° 70 - 7.1.2.2 - Tarifs de mise à disposition des salles communales au profit de la CCBHV
- ▶ n° 71 - 8.8.4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- ▶ n° 72 - 8.8.4 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019
- ▶ n° 73 - 8.1.3 - Création de service civique au sein des services techniques
- ▶ n° 74 - 7.10 - Créances éteintes- factures d'eau et d'assainissement - prise en charge par les budgets d'eau et d'assainissement
- ▶ n° 75 - 9.4 - Motion gare TGV Vandières
- ▶ **Séance du 26 octobre 2020**
- ▶ n° 76 - 3.3.2 - Avenant bail de location terrains - GAEC DECHAMBENOIT
- ▶ n° 77 - 4.1.2 - Mise en place et indemnisation des astreintes
- ▶ n° 78 - 4.5.1 - Délibération convention de prestations de service pole carrière instances paritaires centre de gestion des Vosges
- ▶ n° 79 - 5.2 - Délibération pour l'adoption du règlement intérieur
- ▶ n° 80 - 5.7.3 - Modification statutaire - syndicat intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la HAUTE MOSELLE
- ▶ n° 81 - 5.7.7 - Opposition au transfert de la compétence PLU à la COMMUNAUTE de COMMUNES des BALLONS des HAUTES VOSGES
- ▶ n° 82 - 5.7.7 - Conventions avec la CCBHV MISE à DISPOSITION de matériel - nacelle et tracteur épareuse lamier
- ▶ n° 83 - 7.1.1.2 - Décision modificative n° 3/2020 - BUDGET COMMUNAL
- ▶ n° 84 - 1.2 - Délégation de service public - Exploitation de remontées mécaniques- SAS LEDUC
- ▶ n° 85 - 9.4 - Projet de réorganisation de l'ONF GRAND EST - motion de soutien au personnel de l'ONF
- ▶ **Séance du 14 décembre 2020**
- ▶ n° 86 - 3.2.2 - Affaires immobilières - cession de terrains - M Florian VIGNEAU et Mme Eugénie ANTOINE - ANNULATION de la DELIBERATION du 20 mai 2019 n° 35/2019
- ▶ n° 87 - 4.1.1 - Délibération portant création de poste
- ▶ n° 88 - 4.1.2 - Mise en place et indemnisation des astreintes
- ▶ n° 89 - 4.2.1 - Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)
- ▶ n° 90 - 4.5.1 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)
- ▶ n° 91 - 5.7.4 - Demandes d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale
- ▶ n° 92 - 5.7.4 - Demandes d'adhésion et de retrait - SDANC (syndicat départemental d'assainissement non collectif)
- ▶ n° 93 - 5.7.7 - Examen du rapport de gestion du conseil d'administration société publique locale SPL Xdemat
- ▶ n° 94 - 5.7.7 - Archivage électronique des documents - convention d'adhésion avec les archives départementales des Vosges - module Xcelia SPL Xdemat
- ▶ n° 95 - 7.1.1.2 - Budget forêt décision modificative 2/2020
- ▶ n° 96 - 7.1.2 - Tarifs communaux 2021
- ▶ n° 97 - 7.1.2 - Annulation de la mise en recouvrement - insertions publicitaires bulletin municipal 2020
- ▶ n° 98 - 7.10 - Admissions en non valeurs
- ▶ n° 99 - 7.10 - Renouvellement de la convention de prestations intégrées société publique locale SPL Xdemat
- ▶ n° 100 - 8.1.3 - Organisation du temps scolaire - applicable à la rentrée de septembre 2021
- ▶ n° 101 8.4 - Constitution de la commission communale d'aménagement foncier
- ▶ n° 102 - 8.8.4 - Prorogation avec modification de l'aménagement forestier 2021-2025
- ▶ n° 103 - 8.8.4 - Programmation de martelages de bois - état d'assiette 2021
- ▶ n° 104 - 7.5.1.1 - Rénovation de la façade de la mairie - demande de subvention

Les travaux

2020-2021 Embauche :

Cédric Husler a rejoint l'équipe des services techniques fin 2020 et Jean Claude Longoni début 2021. Souhaitons-leur la bienvenue et pleine réussite dans leurs missions au sein de la Commune.

2020-2021 Eau potable :

L'étude de Valterra est terminée depuis le 1^{er} trimestre 2021, elle a permis de faire un état des lieux de notre système de traitement, d'alimentation et nos réseaux.

Globalement, il est nécessaire de poursuivre nos efforts afin d'améliorer le rendement du réseau, qui, malgré tous les travaux déjà réalisés, reste non conforme aux obligations réglementaires qui nous sont imposées.

Durant le déroulement de cette étude, nous avons continué à réaliser des travaux de reprise de fuite au niveau de certains coffrets compteurs, le renouvellement d'environ 120 mètres de réseau devant le cimetière et environ 120 mètres chemin du Ferjeux. L'ensemble de ces travaux sur fin 2020 et début 2021 nous a permis un gain de 25 à 30 m³ par jour d'eau qui avant étaient perdus dans la nature.



2020-2021 Bâtiments :

Familiale :

Suite à un important dégât des eaux au printemps 2020 et après accord de notre assurance, les salles du rez de chaussée de la Familiale ont été entièrement refaites. La cloison mobile a été changée, les sols, le bar et toutes les peintures refaits, et le plafond a été changé par des dalles isolées...





Chalet des associations :

Le barbecue du chalet dont les briques et les granits tombaient a fait l'objet d'une rénovation complète, ainsi que d'une réfection des toilettes et robinet de cuisine.



2020-2021 Déneigement :

L'hiver 2020-2021 a été un hiver important et conséquent. Les services ont été fortement mobilisés afin de dégager et saler les voiries communales articulées de nombreux carrefours, sans oublier les parkings, places, trottoirs et établissements publics.

La période a été d'autant plus difficile que le nouveau personnel a été mis à contribution dès son arrivée dans la commune sans avoir pu apprendre à en connaître toutes les voiries et secteurs. A cela s'ajoute les demandes non satisfaites d'usagers privés qui ne voient que la neige qui est devant leur porte.

Une grande partie de ces travaux a été réalisée en régie (hormis les sols, la pose de la cloison mobile et du nouveau bar).

Ecoles :

Les 2 écoles font l'objet de travaux durant les vacances d'été de mise en conformité électrique ainsi que de rafraichissement de peinture pour la maternelle.



2020-2021 Cimetière :

Depuis 12 ans, la réfection des murs du cimetière était prévue et inscrite au budget communal. Après maintes années sans que ces travaux ne soient réalisés, la ligne budgétaire avait même été retirée.



Avant les travaux.

A la vue de l'état des murs par la nouvelle municipalité, 2 cotés qui présentaient des défauts relativement importants ont fait l'objet de travaux. Contre les prés à l'arrière ; le mur était déformé et bombait vers les stèles à l'intérieur. Il a donc fait l'objet de travaux de redressement et d'un nouveau crépi après démontage des stèles de certaines concessions dont le mur s'était rapproché.

Coté de la rue du Général de Gaulle, le crépi tombait par pans entiers et le mur fissurait. Il est actuellement en cours de reconstruction sur toute la longueur.



Pendant les travaux.



Après les travaux.

Sapin de Noël 2020 :

Merci à la famille FRESSE des Essieux pour le magnifique sapin donné pour décorer le centre du village !



La vie communale

Le repas des Aînés 2020

A notre grand regret, le repas des Aînés 2020 n'a pas pu avoir lieu, pour cause de crise sanitaire.

Il a donc été décidé de proposer à nos retraités de 70 ans et plus, un colis composé de produits régionaux accompagnés de 2 bons d'achat valables dans les commerces du Ménil (Boulangerie, Restaurant Les Sapins, Auberge du Tilleul, chez Nad'in, objets cuir MILLOTTE-COLIN, objets bois M. Bernard AUBRY, Salon de Coiffure MOD'ELI, Mme Manuela MONTEIRO-coiffeuse à domicile, Un jour à la campagne, Pizza Marina).

190 personnes ont répondu favorablement, 19 n'ont pas répondu et 10 personnes n'ont pas souhaité recevoir ce colis.

En 2020, ce sont 23 nouveaux bénéficiaires, nés en 1950 qui se sont ajoutés à la liste de nos aînés.

La distribution des colis s'est déroulée en Mairie, par des membres de la commission sociale à savoir :

Mesdames Claudine et Monique ANTOINE, Geneviève CLAUDE, Huguette PETITJEAN et Martine GROSJEAN,

- ▶ le vendredi 11 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- ▶ les samedis 12 et 18 décembre 2020 de 8h30 à 12h00.

Les personnes présentant des difficultés de déplacement avaient été invitées à se faire connaître, de façon à ce que le colis soit distribué à domicile ; une seule demande nous



Distribution des colis en Mairie.

a été adressée. Mme Martine GROSJEAN, adjointe aux affaires sociales, s'est chargée de la distribution.

7 colis ont été remis au secrétariat des différents EHPAD locaux pour distribution aux résidents guédons. En effet, les mesures sanitaires ne nous ont pas permis de leur remettre directement en chambre. Ce colis était accompagné d'une décoration de Noël réalisée par les enfants du périscolaire, sur les conseils d'Elise KIBLER, responsable.

Nos aînés ont beaucoup apprécié la qualité des produits proposés.

Nous avons décidé, au vu des conditions sanitaires, de renouveler la proposition de 2020, c'est-à-dire distribuer des colis à tous les aînés de 70 ans et plus en 2021.

Téléthon guédon 2020

Année particulière dans l'histoire du Téléthon....

En effet, dans un premier temps, nous avons dû annuler la traditionnelle marche gourmande ; trop de personnes rassemblées dans les salles lors du repas, et nous n'avions pas adhéré à la proposition de servir en plein air (début décembre...) comme cela nous l'avait été suggéré !

Quant au Téléthon Guédon, le même problème se posait à cause de ce sale virus...

Le concert prévu a été reporté à l'année 2021 et il fallait trouver une activité pour récupérer quelques fonds.

Il restait la vente de Sapins de Noël offerts par la commune - que nous remercions - puis quelques ventes diverses faites courant décembre via le bon coin, mais c'était peu.

L'équipe a alors décidé de proposer des plats cuisinés à emporter. Après concertation avec notre restaurant «Les Sapins» et le traiteur «Marchand» qui fournit habituellement la marche gourmande, nous avons pu offrir un choix de 3 plats totalement différents sur commande. Et nous remercions nos deux fournisseurs pour leur généreuse collaboration.



L'équipe du Téléthon.

Le succès fut au rendez-vous pour ces plats préparés, plus de 250 commandes enregistrées.

Le bilan financier total est cette année de 3315 euros pour le Ménil, dont la moitié en dons directs. Merci à tous les donateurs et participants !

Rendez-vous est donné pour le concert «hommage à Hugues Aufray » en novembre 2021, si tout va bien....

La fête de Mamans 2021

Comme chaque année, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les mamans ayant donné naissance à un enfant en 2020.

Cette cérémonie a été organisée le samedi 29 mai 2021, à la Familiale de façon à ce que les mesures de distanciation physique imposées soient respectées.

Les mamans honorées étaient au nombre de 6 (Une famille n'ayant pas répondu à l'invitation).

Après le mot d'accueil et les félicitations de M. Le Maire qui est revenu sur les origines de cette célébration remontant à l'Antiquité mais institutionnalisée en France en 1950 afin d'encourager la natalité, Martine GROSJEAN, adjointe en charge des affaires sociales a remis aux mamans un joli bouquet de fleurs et aux papas un ballotin de chocolat.



Après la traditionnelle photo, tous ont levé leurs verres en souhaitant beaucoup de bonheur à tous ces petits bambins ainsi qu'à leurs parents, en espérant que ces petits loulous rejoindront d'ici quelques années les bancs de l'école de notre commune.



La Rouauche.

Les commémorations 2020-2021

4 Octobre 2020 : 76^{ème} anniversaire des combats des Vosges et de la libération du Ménéil

Cette cérémonie annuelle en l'honneur des parachutistes du 1^{er} RCP ayant participé aux combats de la cote 1008 et à la libération du Ménéil s'est tenue en présence des anciens parachutistes, porte-drapeaux, et représentants des associations patriotiques.

La commémoration et le dépôt de gerbes initialement prévus à la cote 1008 n'ont pas pu se dérouler sur place en raison d'un fort coup de vent dans la nuit précédant la cérémonie ayant fragilisé les arbres autour des stèles.



Par mesure de précaution, elle s'est donc déroulée en intégralité au niveau du monument aux morts du centre du village.

11 Novembre 2020 : Armistice 1914/1918



25 Avril 2021 : Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation



8 Mai 2021 : Armistice 1939/1945



Ces trois cérémonies s'étant déroulées pendant les 2^{ème} et 3^{ème} confinements interdisant tout rassemblement, seuls quelques élus dont le maire et un adjoint, les porte-drapeaux et 3 représentants des associations patriotiques étaient présents pour les traditionnels dépôts de gerbe au monument aux morts.



L'école élémentaire Aimé Chevrier

Les deux années passées ont mis à mal de nombreux projets (participation et réalisation de spectacles vivants ...) Nous avons tout de même réussi cette année à participer à deux sorties, en collaboration avec le parc des Ballons. La première s'est déroulée à Château Lambert en septembre, sur le thème des petites bêtes de la Terre. La deuxième en juin sur le site des mines du Thillot, avec visite des mines et approfondissement du thème des chauves-souris.

Nous remercions les enfants, pour leur adhésion et leur adaptation en cette période difficile et les parents pour leur compréhension et leur confiance.

Sylvie Gauville



Présentation du site : histoire, faune, flore, hydrographie...



À la recherche des «petites bêtes» ...



Les apprentis scientifiques au travail, utilisation des clés de détermination.



Travail en groupes dans le musée de Château-Lambert.



Sur le site des mines...



L'entrée de la mine , les mineurs sont prêts.

Les élèves de CM2 récompensés avant leur entrée au collège

Le vendredi 25 juin 2021, les élèves de CM2 ont été réunis sous le préau de l'école pour recevoir, après le mot d'accueil de M. Le Maire, un livre de la série « les copains de », offert par la municipalité.

Les livres sur les thèmes : Les sciences, la danse, les montagnes, le bricolage, les chiens, le sport, les fondus du numérique ont été remis à 15 élèves de la classe de Mme GAUVILLE, qui vont donc quitter les bancs de l'école communale pour rejoindre les bancs du collège.

La Directrice leur a remis également un livre sur les fables de La Fontaine offert par l'éducation nationale. Et l'APE, sous la présidence de Johanna GRINGER a offert quant à elle une calculatrice.

Nous souhaitons à tous ces élèves une bonne rentrée au collège et la réussite dans la poursuite de leurs études, mais avant tout de belles vacances et à Mme GAUVILLE, une belle et longue retraite.



La maternelle à la découverte de l'Histoire de France... et de ses différentes périodes !

Durant toute cette année scolaire, les élèves de la maternelle ont été plongés dans l'Histoire de France et ses différentes périodes : le temps des dinosaures, la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen âge, les Temps Modernes et enfin l'époque contemporaine.

Les différentes activités ont été l'occasion d'approfondir le vocabulaire, les modes de vie, les arts et cultures liés à chaque période historique.

Quelques exemples en images...

Ecriture de noms de dinosaures.





Fresque rupestre collective à la manière de Lascaux.



Oppidum gaulois en Kapla.



Mozart en collage.



Centurions romains et mosaïque.



La caravelle de Christophe Colomb.



L'exploration spatiale.

Les services périscolaires

Périscolaire :

A la rentrée scolaire 2020/2021, l'accueil périscolaire n'a pas modifié ses horaires de fonctionnement, à savoir de 7h à 8h30 (Elise) , restauration scolaire de 11h30 à 13h30 (Elise, Angella et Marie-Christine en charge du service) et de 16h30 à 19h (Elise et Océane).

Océane Didierlaurent a rejoint l'équipe du périscolaire. Elle est en cours de formation BAFA.

ACM Mercredis Matins :

Le service mis en place le mercredi matin n'a pas connu de modification.

L'accueil des enfants se fait de 7h à 12h15 par Elise et Angella.

Diverses activités et sorties sont mises en place, quelque peu perturbées par la Covid-19.

Effectifs :

En cette année scolaire, 65 enfants sont inscrits aux services périscolaires dont 20 maternelles et 45 élémentaires

- ▶ **Périscolaire** : 45 enfants dont 13 maternelles et 32 primaires. Moyenne chaque soir de 15 enfants.
- ▶ **Cantine** : 64 enfants dont 20 maternelles et 44 primaires. Moyenne chaque midi de 30 enfants dont 10 maternelles.
- ▶ **ACM Mercredis Matins** : 10 enfants présents tous les mercredis + quelques présences occasionnelles.

Projets :

- ▶ **Un projet de décoration du village** a vu le jour entre les services techniques et les enfants du périscolaire (dans la continuité des bacs à fleurs faits au printemps). Ce projet permettra de décorer le village au fil des saisons. Pour la matière première à savoir le bois, un appel aux donateurs a été effectué (affiche, journaux, Panneau Pocket). Nous les remercions tous pour leurs dons !



- ▶ Nous avons participé à la **semaine européenne de réduction des déchets du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2020**. Fil conducteur des activités de la semaine.

Le thème retenu cette année était le gaspillage alimentaire. Chaque midi, les enfants ont donc déjeuné sur des sets de tables fournis par la COM-COM au décor de personnage de dessin animé. Un exemplaire leur a également été remis ce vendredi pour la maison ainsi qu'un diplôme du hériçon d'Or.



- ▶ **Mercredi 25 novembre**, pour rester dans le thème, nous avons confectionné des avions (à partir de bâtons de glace et pince à linge), des robots (à partir de bouchons en liège, boutons ...). Nous avons également fabriqué une pochette range masque, bien pratique pour ranger nos masques en cette période de crise sanitaire. Nous en avons distribué au personnel de la mairie.



- **Mercredi 2 décembre**, nous avons réalisé des décorations afin de les joindre dans les colis de Noël à destination des personnes résidant en EHPAD. Un beau projet intergénérationnel.



Merci à Martine, adjointe, pour sa proposition.

- **Mercredi 17 février** : faute de neige, et donc de sortie raquettes, Angella et Elise ont emmené les enfants du périscolaire à la découverte de la nature en compagnie de Matthieu François, accompagnateur en montagne. Matthieu s'est présenté aux enfants puis nous sommes ensuite partis en chemin (chaussures de randonnée bien attachées et tenue confortable). Une matinée très appréciée et très enrichissante !



- **Vendredi 19 Février**, soir des vacances scolaires, un goûter a été proposé aux enfants à base de barbe à papa... A chaque vacances, un goûter sera organisé au grand plaisir de nos estomacs !



- **Le projet de décoration du village** poursuit sa mise en valeur, cette fois, sur le thème du Printemps.

Poussin, fleurs, œufs, poules, ont égayé le village pour la plus grande fierté des enfants, mais aussi des encadrants Océane, Angella, Elise mais aussi le nouveau partenariat avec l'Association Vosges Passion Bois et notamment Michel Mai, sans oublier Pascal Diemunsch des services techniques pour le vernissage et la mise en place.



- **Les mercredis matins**, les enfants bénéficient d'un fruit au goûter. Un partenariat a vu le jour entre la municipalité et le magasin Bio Monde. Pommes, bananes, clémentines, kiwis et bien d'autres... hum... un délice !



- **Nous avons fêté la fête des mères et des pères** par la confection de bricolages faits avec amour et grand soin ! Les enfants si fiers de repartir avec leur pochette le vendredi soir...



► Suite au projet de décoration du village sur le thème du Printemps et de Pâques, les enfants ont sorti leur plus belle plume afin de rédiger un mot de remerciement à l'Association Vosges Passion Bois. Ce mot a été remis en main propre par les enfants à Michel Mai le mercredi 23 juin. D'autres projets avec l'association sont en réflexion... Vous avez sûrement aperçu notre arbre disposé devant la salle coquelicot parsemé de papillons et de fleurs en tous genres. Les fleurs ont été peintes à partir d'essoreuse à salade, quelle drôle d'idée, mais nous avons apprécié, c'était rigolo !



► Nous avons également profité du beau temps et des vacances qui approchaient à petit pas, pour faire deux sorties :
 • Nous sommes allés à Remiremont le mercredi 9 juin à la fête de la petite enfance. Nous avons participé à plusieurs ateliers, mais l'incontournable Tof le Clown a retenu toute notre attention.
 • Le mercredi 23 juin, nous nous sommes rendus à la piscine de La Bresse. Le toboggan nous a beaucoup plu !



Accueil de loisirs Juillet :

L'année scolaire s'est terminée pour laisser place au centre aéré, qui s'est déroulé du lundi 12 au vendredi 30 juillet dans les locaux de l'école élémentaire avec 5 animateurs : Elise, Nicolas, Mathilde, Océane et Lauryn.

Durant la première semaine, nous avons abordé la vie d'autrefois et d'aujourd'hui avec 24 enfants, la deuxième semaine était sous le signe de la tête dans les étoiles et les pieds sur la montagne avec 30 enfants et enfin la dernière a abordé un voyage autour de la nature avec 25 enfants. Les repas ont été confectionnés par le Restaurant local les Sapins. 2 à 3 sorties ont eu lieu par semaine avec pique-nique !

Rendez-vous l'année prochaine pour d'autres aventures !!!

Martine GROSJEAN
et Elise KIBLER



La vie commerçante et artisanale

Les commerçants et artisans de la commune et des environs

Nous remercions vivement les commerçants et artisans qui ont aimablement participé
à l'édition de ce bulletin municipal 2021.



Logements



Restauration



Activités



Proximité
des pistes de ski
(à 15 min de La Bresse)

Bar, restauration rapide, piscine et
mini-golf ouverts à tous



Entre lacs, montagnes et forêts...

03 29 25 04 88

www.loree-du-bois.fr

06 62 14 32 01

contact@loree-du-bois.fr

51 bis, Grande Rue · 88160 Le Ménil

CANAL SOLUTIONS

canalsolutions@orange.fr

06 80 98 57 99

Parquet - Sol souple et dalles PVC - moquette
Recouvrement escaliers stratifié et PVC

Intermarché

SUPER

Le Bistrot de Maître Pierre

ouvert de 8h30 à 19h30

*Commandez vos gâteaux
à notre pâtissier !*

Lieu-dit Le Prey - 88160 LE THILLOT
Direction La Bresse
Tél. : 03 29 25 00 76
www.intermarche.fr

S.A DITHIL entreprise indépendante

Du lundi au samedi : 8h30 à 19h30 non stop
Tous les dimanches : 9h à 12h30



Auberge du Tilleul

Au col du Ménil

Le Terroir dans vos Assiettes

Spécialité
La Vosgiffette

03 29 24 22 26
Ouvert du jeudi au lundi
midi & soir

2, Les Fenesses 88160 LE MÉNIL

Suivez-nous sur 

Recommandé par 

design by Bilbaker



DI SEB
ANIMATION

mariages
soirées dansantes
anniversaires...



tél: 06 33 67 12 45



BERRANGER
■ ■ ■ revêtements de sol

Préparation & pose de sols souples
Lames et dalles PVC / Lés PVC
Système douche
Moquette / Parquet / Linoléum / Etc...

20 bis rue du Général De Gaulle - 88160 LE MENIL
03 29 62 28 35 - berranger@wanadoo.fr



8, Chemin du Goueau
88160 LE MÉNIL
Tél. 03.29.25.99.80
vosgenpierre@outlook.fr

CONCEPTION ET FABRICATION DE CRÉATIONS UNIQUES EN « DÉCO-PIERRES »



03 29 26 53 11
4bis, rue de Lorraine
88160 FRESSE sur Moselle
hotvosgestel@gmail.com

**Cigarettes électroniques
& E-liquides**

Téléphonie

ADSL-FIBRE

Informatique

CONSEIL-VENTE-DÉPANNAGE-INSTALLATION

Internet

TV-ADSL-SATELLITE-CANAL+

Proximité, confiance, qualité, rapidité & disponibilité
UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE À VOTRE SERVICE

N° SIRET : 53072017600029

N° TVA : FR185530720176



Jenny, Emmanuel et toute leur équipe
vous accueillent dans un cadre
et une ambiance chaleureuse
Cuisine traditionnelle au fil des saisons



Réservez conseillée
Hôtel - Restaurant *Les Sapins*
60 grande rue 88160 Le Ménil - 03.29.25.02.46

SARL **CLAUDE**
Frères



PAVILLONS - MAÇONNERIE
RÉNOVATION - CHARPENTE
ENDUITS À LA CHAUX

21 bis rue du Général De Gaulle • 88160 LE MÉNIL • Tél. 03 29 62 56 70



Fermetures

DA CRUZ

PVC - BOIS - MIXTE BOIS/ALU



Porte - Volets roulants - Portail - Volets battants - Porte de garage



Da Cruz Fermetures

Depuis plus de 25 ans à votre service. Dotés d'une solide expérience et d'un savoir faire reconnu, nous vous accompagnons dans vos projets de rénovation ou dans la construction neuve. Selon vos besoins, nous vous proposons un choix important de produits fournis par DES FABRICANTS FRANÇAIS de qualité et soigneusement sélectionnés.

- devis gratuit
- fournisseurs français
- diversité du choix
- pose par nos propres monteurs qualifiés
- un seul interlocuteur
- SAV rapide par nos soins
- zones d'intervention : Vosges et départements limitrophes.

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Le samedi matin sur rendez-vous.

Adresse / Contacts
ZA La Favée - 13 bis chemin des Genets
88160 Fresse sur Moselle.

☎ 03 29 25 08 31

@ jc-dacruz.fermetures@orange.fr

www.dacruz-fermetures88.com

Famille Millotte Colin

direct à notre atelier sur RDV

Vente en ligne ou

www.ateliercuirvosges.fr

4 chemin de la haute ville
88160 Le Ménil
Tél. : 0677776216

L'INDYKART

Karting indoor, salle de jeux, snack
31, route du Surdelot - 88160 LE MÉNIL
Tél : 03 29 25 34 17 - www.lindykart.com

Crédit Mutuel

HAUTE MOSELLE
5 PLACE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - 88160 LE THILLOT

REJOINDRE UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

• DÉCOUVREZ NOS OFFRES DE BIENVENUE⁽¹⁾
 • POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN
 • ET DANS TOUS VOS PROJETS.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients-sociétaires.

(1) Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel ou sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - RCS Strasbourg B 588 505 354

point S

Pas de stress, il y a point S !

POINT S entretient vos véhicules... à prix POINT S !

- Entretien complet avec des pièces de qualité
- Large plage d'ouverture
- Personnel formé
- Matériels de toute dernière génération
- Stock important de pneus

Amortisseurs, Freinage, Echappement, Climatisation, Pare-brise, Révision, Entretien, ...

Toute l'équipe Point S est à votre service

4 rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE - Tél : 03.29.25.31.31

La vie pratique

Les infos pratiques

CONSEIL MUNICIPAL

► LE MAIRE

M. Jean- François VIRY

► LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS

1^{ère} adjointe - Mme Martine GROSJEAN

2^{ème} adjoint - M. Patrick PILET

Conseillers délégués et communautaires

- Mme Elise MAI - *Communication*

- Mme Nathalie MONTEMONT - *Economie touristique*

- M. Romaric ANTOINE - *Vie locale, associative et économique*

- M. Damien HOUSSAYE - *Urbanisme*

- M. Julien LAROYENNE - *Communauté de Communes*

Conseillers Municipaux

- M. Cédric CANAL

- Mme Audrey GEORGES

- M. Yann PERRIN

- Mme Gaëlle PETITJEAN

- Mme Huguette PETITJEAN

- Mme Christelle PHILIPPE

SERVICES MUNICIPAUX

► SERVICES ADMINISTRATIFS

- Mme Sylvie GAUDEL

Secrétaire de mairie

- Mme Isabelle BUJAUD

Adjointe administrative

- Mme Virginie GAUVAIN

Adjointe administrative

- Mme Nadia VALENTIN

Technicienne

► SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Mme Angella FEINTRENY

Agent des écoles maternelles

- Mme Elise KIBLER

Responsable périscolaire

- Mme Océane DIDIERLAURENT

Animatrice périscolaire

► ENTRETIEN

Mme Sylvie CANAL

Mme Marie-Christine POIROT

Mme Océane DIDIERLAURENT

► SERVICES TECHNIQUES

- M. Paul CANAL

Agent technique

- M. Pascal DIEMUNSCH

Agent technique

- M. Pierre-Jean PHILIPPE

Agent technique

- M. Cédric HUSLER

Agent technique

- M. Jean-Claude LONGONI

Agent contractuel

À VOTRE SERVICE

► MAIRIE

50, Grande rue - ☎ 03 29 25 02 44

Email : commune-le-menil@orange.fr

Site : www.le-menil.fr

Ouverture au public :

du mardi au samedi de 8h30 à 12h00.

Après-midi : le vendredi de 13h30 à 16h30.

► POUR RENCONTRER LE MAIRE OU SES ADJOINTS :

Prendre RDV en Mairie

► SECRÉTARIAT DE LA VOIE VERTE

☎ 03 29 22 63 85

► OFFICE DE TOURISME

Bureau du Ménil

Place du 1^{er} RCP - ☎ 03 29 23 72 21

Horaires indiqués sur la porte.

Email : ot@ballons-hautes-vosges.com

Site : www.ballons-hautes-vosges.com

► SALLES

(Renseignements et location en Mairie Informations sur www.le-menil.fr)

La Familiale :

10, rue du Général de Gaulle - ☎ 03 29 25 97 37

Salle Vestiaires « Stade Guédon » :

10, rue du général de Gaulle

► MJC, BIBLIOTHÈQUE

(Locaux de l'école primaire)

Ouverture :

Les premiers et troisièmes mardis du mois (sauf congés scolaires) de 17h30 à 18h30.

► ÉCOLE

École primaire Aimé Chevrier :

ce.0881088@ac-nancy-metz.fr

4 bis, rue de l'Église - ☎ 03 29 25 05 27

► BUREAU POSTAL

Au dépôt de pain, presse :

33, grande rue - ☎ 03 29 25 23 21

Ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00.

Jeudi de 7h00 à 12h00. Samedi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h00.

Levée du courrier à 12h tous les jours.

▶ DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

8 Rue de la Favée - 88160 Fresse-s/Moselle
☎ 03 29 62 05 02

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h à 18h, sauf les mardis et jeudis matin (ouvert à Rupt / Moselle 88360) et les samedis de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00.

▶ O.N.F.

Unité territoriale de Haute-Moselle
25 rue d'Alsace - 88160 Ramonchamp
☎ 03 29 28 11 22

▶ CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

37 rue Charles de Gaulle - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 01 29

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.

SERVICES MEDICAUX

▶ CABINET MÉDICAL

2 bis, rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 24 99 40

MÉDECINS :

- M. CLERGET
- M. CHEVALIER
- Mme HUANT
- Mme VIALTEL
- M. OSTERTAG

DENTISTE :

- Mme GAILLOT

INFIRMIERES :

-Mme DURAND - Mme FABBRO
- Mme PETITJEAN - Mme SCHULTZ
- Mme SONZOGNI

▶ CABINET DENTAIRE

17, rue des Tilleuls - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 28 16 73

DENTISTES :

- Mme Clémence CHOFFEL
- M. Arnaud HENOCQ

▶ PHARMACIES

PHARMACIE DES ARCADES - UNIVERS PHARMACIE

2C, rue des Tilleuls (maison de santé)
88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 00 42 - Fax : 03 29 25 18 81

PHARMACIE DE LA POSTE - UNIVERS PHARMACIE

26, rue Charles de Gaulle - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 00 81 - Fax 03 29 25 04 81

▶ AMBULANCES

MANGEL

1, rue de la Paix - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 28 20 10

GEORGES

2, rue Jules Ferry - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 00 75

▶ HÔPITAL

1, rue Georges Lang
88200 Remiremont
☎ 03 29 23 41 41

DIVERS

▶ CENTRE ANTIPOISON

☎ 03 83 32 36 36

▶ GENDARMERIE

☎ 03 29 25 00 17 ou ☎ 17

▶ INCENDIE ET SECOURS

☎ 18

▶ PORTABLES n° URGENCES INTERNATIONAL

☎ 112

▶ SAMU

☎ 15

▶ URGENCES

Médigarde : nuits, week-ends, jours fériés
☎ 0820 33 20 20

ASSISTANCE SOCIALE

▶ A.D.M.R.

3, place de Lattre - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 93 17

▶ CAF

Permanence de la Maison de Services au Public
Espace M. Parmentier
9, avenue de Verdun - 88160 Le Thillot
Le vendredi de 13h30 à 16h00
(semaines impaires uniquement).

▶ DVIS

24, rue de la Gare - 88160 Le Thillot
☎ 03 29 25 03 04
(uniquement sur rendez-vous)

▶ Maison de services au public (M.S.P)

Service Pays de Remiremont et ses vallées
Espace M. Parmentier 9, avenue de Verdun
88160 Le Thillot
☎ 03 29 24 87 63
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.

▶ Relais assistantes maternelles (R.A.M)

Service communauté de communes
Espace M. Parmentier 9, avenue de Verdun
88160 Le Thillot
☎ 03 29 24 87 25 - ☎ 06 81 24 48 94

ARTISANS ET COMMERCANTS

ALIMENTATION

- ▶ Boulangerie, pâtisserie
M. Mathieu VAN DER MEESCH
55, Grande rue
☎ 03 29 23 16 04
- ▶ Fromages produits terroir
Ferme du Frenat du haut
GAEC DECHAMBENOIT
3, le Frenat.
☎ 03 29 24 05 74
- ▶ Maraîchage en agriculture biologique,
vente directe sur les marchés
Les jardins du mouton noir
Stéphane PHILIPPE
8, envers de Demrupt
☎ 06 52 12 13 62
- ▶ Pâtisseries sur commande
Les Gourmandises d' Adeline
Adeline MALIVERNEY
10 bis, route du Surdelot
☎ 06 38 18 41 47
- ▶ Tabac, journaux, dépôt de pain
Pause café chez Nad'in
Nadine LEGROS
33, Grande Rue
☎ 03 29 25 17 71

RESTAURATION

- ▶ Auberge
Auberge du Tilleul
Emilie et Didier DEJOYE
2, les Fenesses
☎ 03 29 24 22 26
Cuisine traditionnelle, spécialités maison.
- ▶ Hôtel Restaurant
Les Sapins
Jenny & Emmanuel MARTINEAU
60, grande rue
☎ 03 29 25 02 46
Cuisine traditionnelle, menus gastronomiques.
- ▶ Pizzas à emporter
Pizzas Marina
Marina HERLEM
12, route du Surdelot
☎ 06 83 23 80 80
Les vendredis, samedis et dimanches soirs

AUTRES

- ▶ Camping l'Orée du bois
51, grande rue
☎ 03 29 25 04 88
Snack et petite restauration.

ARTISANAT

- ▶ Artiste Peintre
Claude HESTIN
4, rue des Charrières
☎ 03 29 25 96 82
- ▶ Fabrication jouets en bois
Bernard AUBRY
83 bis, grande rue
☎ 03 29 28 17 56
- ▶ Fabrication de sabots et objets en bois
Thierry COLLE
1, les Fenesses
☎ 03 29 24 02 28
- ▶ Maroquinerie
Pierre COLIN
4, chemin de la Haute Ville
☎ 03 29 25 17 90
- ▶ Salon de thé, laine, poterie, thé en vrac
Un jour à la campagne
Laurence PARISOT
11, chemin du Hallaire
☎ 06 06 55 66 49
- ▶ Sculpture sur pierre
Valentin ADAM
31, grande rue
☎ 03 29 28 15 41

LOISIRS

- ▶ Accompagnateur en montagne
L'Agence touring - Gildas GÉRARD
24, route des Granges
☎ 06 35 21 63 09
- ▶ Accompagnateur en montagne
KAMOC - Nicolas CUENOT
3 bis, rue de la Chaume
☎ 06 76 77 27 63
- ▶ Initiateur motocyclisme, encadrement de randonnées
quad et moto
Alexis ROUSSEL
10b, route du Surdelot
☎ 06 80 16 43 13
- ▶ Karting, bar
L'Indykart
Clio & Philippe NAEGELEN
31, route du Surdelot
☎ 03 29 25 34 17
- ▶ Randonnées, escalade, VTT
Matthieu FRANCOIS
36, route du Surdelot
☎ 06 87 74 22 69

SERVICES

▶ Accompagnement, pilotage d'entreprise
SARL JNM Conseil, Jean-Noël MORIZOT
49bis, Grande rue
☎ 07 77 08 12 76

▶ Aide à la gestion d'entreprise
José FYOT
40, rue des Vieux Moulins
☎ 06 28 07 73 70

▶ Animation Disc- Jockey
DJ Séb animation
☎ 06 33 67 12 25

▶ Coiffure à domicile
Manuela MONTEIRO
8, rte du Surdelot
☎ 06 14 30 66 69 ☎ 03 29 25 31 56

▶ Commerce bois
SMPF, Philippe GERMAIN
24, rue du Général de Gaulle
☎ 03 29 25 36 12

▶ Enlèvement gratuit voiture et matériaux ferreux /
Vente et pose de pièces d'occasion
Presta Métaux Eric CUNAT
6 route des Granges
☎ 06 85 44 48 86

▶ Garage
Jean Charles FRÉCHIN
2, route des Fenesses
☎ 03 29 25 20 58

▶ Salon de coiffure
Mod'Eli, Elisabeth ANTOINE
9, grande rue
☎ 03 29 28 18 30

▶ Taxi
Jean-Pierre MORBIN
Chemin du plain - 88310 VENTRON
☎ 03 29 24 07 04 ☎ 06 80 42 51 22

BÂTIMENT - T.P

▶ Charpente bois
CROIZIER
20, rue du Général de Gaulle
☎ 03 29 25 11 56

▶ Charpente, couverture, terrasse, bardage
PARET POIROT
☎ 06 14 85 06 83 ou ☎ 06 87 74 33 13

▶ Électricité générale
Benoît DALLE
2, Chemin du Gouau
☎ 07 50 49 64 52

▶ Électricité générale
Jean-Pierre LAPOIRIE
3 ter, rue de la Chaume
☎ 6 11 65 60 43

▶ Maçonnerie
CLAUDE Frères
21 bis, rue du Général de Gaulle
☎ 03 29 62 56 70

▶ Maitrise d'œuvre, ingénierie construction
Nicolas CUENOT
3 bis, rue de la Chaume
☎ 06 76 77 27 63

▶ Peinture, plâtrerie, sablage
SARL MARCHAL PEINTURE
2 passée de la Rougeterre
☎ 06 83 76 62 21

▶ Plomberie, chauffage, sanitaire
LALLOZ SARL
22, rue du Général de Gaulle
☎ 03 29 25 83 48

▶ Préparation pose de sols
BERRANGER revêtement de sol
20bis, rue du Général de Gaulle
☎ 0679 83 00 93 ☎ 03 29 62 28 35

▶ Sablage, nettoyage
Décapage 88
Romain DELACOTE
7, route des Granges
☎ 06 95 51 55 68

▶ Vente et pose de revêtements de sols
Canal Sol'utions
canalsolutions@orange.fr
☎ 06 80 98 57 99

AUTRES

▶ Achat, vente, façonnage
Bois de chauffage, entretien paysager
Alexis ROUSSEL
10b, route du Surdelot
☎ 06 80 16 43 13

▶ Bijouterie horlogerie
Benoît LORENZI
Bijoutier itinérant
☎ 06 08 82 29 87

▶ Graniterie
SARL Vosg'en pierre
8, chemin du Gouau
☎ 03 29 25 99 80

ASSOCIATIONS

ANIMATION

► **Association Parents d'Elèves (APE)**

Présidente : Johanna GRINGER
4, rue des Meix prolongée - 88160 Le Thillot
☎ 06 07 05 09 72

► **Club des Charmilles**

Présidente : Reine MAI
8, rue du Seu
☎ 03 29 25 20 59

► **Comité des fêtes**

Président : François SCEBALT
2, rue des Charrières
☎ 03 29 25 32 18

► **La Pétanque Guédonne**

Président : Lydie DAGUET
2 chemin du Goueau
☎ 06 19 38 41 64

► **Le Ménil accueil**

Président : Erick KUNZE
6 bis, rue de la Gare - 88160 Fresse /Moselle
☎ 03 29 25 35 79

CULTURE/ M.J.C.

► **MJC - Bibliothèque**

Président : Jean Aimé MORIZOT
49 bis, Grande Rue
☎ 03 29 25 93 41

► **MJC - Atelier bleu**

Animatrice : Francine BOMBARDE
☎ 03 29 25 83 65 ☎ 09 50 56 82 69

► **Théâtre du Ménil**

Présidente : Céline LOUIS
pablo.zobette@hotmail.fr

SPORT

► **A20 Compétition**

Président : Olivier CANAL
8 Rue des Sorbiers
☎ 06 85 66 93 38

► **ADR COUNTRY**

Présidente : Françoise CORÉ
20 Rue du Seu
☎ 06 49 73 60 45

► **Cyclo Club des Ballons**

Président : Dominique MARCHAL
20, rue François Claudel
88250 La Bresse
☎ 07 81 09 36 24

► **La Dynamique**

Présidente : Régine PARET
3, rue du Seu
☎ 03 29 25 12 63

► **ASVM**

(Association Sportive Vallée de la Moselle)

Président : Léopaul VIGNERON (Rupt/Moselle)
☎ 06 67 71 52 50

► **Haute Moselle Ski Nordique**

Président : Arnaud HENOCQ
10 chemin du Hallaire
88160 Le Ménil
arnaud.henocq@clubhmsn.fr
Correspondant pour Le Ménil :
Michel MAI ☎ 03 29 25 20 59

► **Le Ménil Vol libre - Parapente**

Président : Martial GEHIN
88160 Fresse/Moselle
☎ 06 73 70 77 99

► **Team Paret Compétition**

Président : David PARET
3, rue du Seu

► **Tennis Loisirs**

Présidente : Betty CÔME
32, rue des Vieux Moulins
☎ 03 29 25 14 55

NATURE

Club Vosgien

Responsable Ménil :
Alain OUDOT ☎ 06 83 70 08 29

► **Société de chasse**

Président : Cédric CANAL
27, rue des Vieux Moulins
☎ 06 80 98 57 99

► **Société de pêche**

Président : François CHOFFEL
48, Grande rue
☎ 03 29 25 02 94

► **Syndicat des exploitants agricoles**

Président : Nicolas WINTZER
6, Les Fenesses
☎ 03 29 24 02 95

► **Vosges Passion Bois**

Président : Régis PARMENTIER
4 Ch des Falères
88310 Ventron
☎ 07 85 78 21 17

MUSIQUE

► **Trompes de chasse**

Chef de musique : Hubert LOUIS
4, route des Fenesses
☎ 03 29 25 85 40

CARITATIVES

► Amicale des donneurs de sang de la Haute-Moselle

Président : Philippe THOMAS
88160 LE THILLOT
☎ 03 29 25 86 21

► Secours populaire

Président : Nicolas WINTZER
6, Les Fenesses
☎ 03 29 24 02 95

► Croix rouge française

Président : Jean-Pierre MICHEL
Responsable de l'antenne locale de la Croix Rouge du Thillot
17, rue François Fremiot - BP25
☎ 06 01 10 15 55

PATRIOTIQUES

► Anciens A.F.N.

Président : Léon JEUNE
28, route du Surdelot
☎ 03 29 25 00 87

POMPIERS

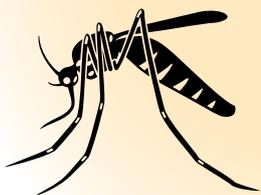
► Amicale des anciens sapeurs pompiers

Daniel VALDENAIRE
2, chemin du Hallaire
☎ 03 29 25 93 91

► Amicale des sapeurs pompiers

Président : Romaric ANTOINE
7, impasse des Champs de la Pierre
☎ 03 29 25 09 48

Le moustique tigre sous surveillance dans le Grand Est



Participez à la surveillance du moustique tigre

Limitier la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !



Il est très petit : 5 mm.

Il est noir avec des rayures blanches.

Il pique durant la journée.

Sa piqûre est douloureuse.

Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

REPUBLICQUE FRANÇAISE ars

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses oeufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiqués !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération

NEUTRALISONS
Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

VÉRIFIONS
Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...

COUVONS
Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.grand-est.ars.sante.fr

REPUBLICQUE FRANÇAISE ars

NAD'IN


Pause Café

*Tabac - Presse - Pain
Bière artisanale
Miel - Glaces
Terrasse*

33 Grande Rue 88160 LE MENIL - Tél : 03 29 25 17 71

LE VRAI CONSEIL



et compagnie !

300 m² dédiés au sommeil
Livraison - Montage - Reprise
Canapés ◦ fauteuils ◦ Convertibles

& toute la literie
à petits prix !



NOUVEAU MAGASIN

FRESSE/MLE

Biomonde

BIOMONDE LANSAUCHAMP
23 ROUTE DE LANSAUCHAMP
88310 CORNIMONT
03 29 24 49 95

OUVERT LE LUNDI DE 15H A 19H
DU MARDI AU VENDREDI DE 9H À 12H15 ET DE 14H15 À 19H
LE SAMEDI DE 9H À 12H15 ET DE 14H À 18H



JP ELEC
Electricité générale

LAPOIRIE JEAN-PIERRE
Entreprise individuelle
Siret : 80533617900017

jp.lapoirie@gmail.com

3 ter rue de la Chaume
88160 Le Ménil

Fixe : 0329253037
Port : 0611656043

EURL GARAGE FRECHIN



2 route des Fenesses
88160 Le Ménil

Tél. : 03.29.25.20.58

jc@garagefrechin.fr



Benoît LORENZI

88160 LE MENIL

Téléphone 06 08 82 29 57



Bijouterie - Horlogerie

Vente
Réparation
Création

Benoît LORENZI

Votre Bijoutier



SARL
MARCHAL Peinture

PEINTURE INTERIEURE / EXTERIEURE
ISOLATION / PLÂTRERIE
SABLAGE



06 83 76 62 21

88160 LE MENIL

marchal.romain.by@gmail.com

Mad'eli

COIFFURE MIXTE

9 bis, Grande Rue

88160 LE MÉNIL

Tél. : 03 29 28 18 30

TAXI MORBIN

Chemin du plain
88310 VENTRON
Tél. : 03 29 24 07 04
Contact email :
taxi.morbin@sfr.fr

- JOUR & NUIT
- TOUTES DISTANCES
- TRANSPORT DE MALADES
- HOSPITALISATIONS
- DIALYSE - RAYONS
- AGREÉ S.S. - IDEM VSL



 STANDS

 CONFÉRENCES

 APÉRITIF
DINATOIRE

RIVA VOSGES organise son
RIVALISDAY, le rendez-vous
des dirigeants et professionnels
du service aux entreprises

SAVE THE DATE
RIVALIS
DAY
5 novembre*
2021
DE 16h00 à 21h00
ESPACE COURS - ÉPINAL

Une journée dédiée à l'accompagnement des
entreprises, **la journée du pilotage** !

*l'événement pourra être reporté à une date ultérieure en fonction de l'évolution
du contexte sanitaire



*Meubles, Salons, Literie, Electroménagers,
Cuisines, Dressings, Sols*

*2 magasins, 2 ambiances
La même équipe de professionnels à votre service*

*9 rue du 1^{er} Morvan
88560 ST MAURICE SUR MOSELLE*

*ZAC des Terres Saint-Jean
88000 EPINAL*

Tél. 03 29 25 15 44

Tél. 03 29 31 44 17

www.spiller.fr



PARET / POIROT
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MAISONS OSSATURE BOIS

7 chemin de Saint-Guérin
88160 LE MÉNIL

 06 87 74 33 13 - 06 14 85 06 83

sarl.paretpoirot@laposte.net

EUROPUB - 03 29 22 11 11

SARL
NICOLLET



Terrassements | TP | Démolition | Recyclage | Concassage | Goudronnage | Minage | VRD
Aménagement paysager | Mur d'enrochement | Réparation PL | Matériels TP

16, rue d'Alsace | 88560 SAINT MAURICE-SUR-MOSELLE
Tél. 03 29 25 19 04 | Port. 06 70 10 84 82 | nicollet.patou@orange.fr



Atelier Tricot,
Atelier Enfants,
Cours de Tricot
Conseils ...

*Un Jour à la campagne,
Salon de thé tricot*

Chez Laurence

Grand choix de **thé et café en vrac**
de **laine, artisanat, poterie ...**



11 Chemin du Hallaire, Le Ménil (88160) - 0606556649
Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 & de 14h00 à 18h30



Perry Electricité
SARL

Électricité Générale

Vidéo Surveillance

Alarme Incendie

Alarme Anti-Intrusion

Cablage Réseau - Fibre

Ventilation

Energies Renouvelables

Éclairage Int./ext.

Tertiaire - Industrie

Dépannage Sur Site

Industries - Bâtiments - Particuliers
www.perryelectricite.com



3, rue des Forts - 88160 LE THILLOT
Tél. 06 18 69 28 61
cp@perryelectricite.com

▶ PRESTA-METAUX



▶ PRESTA-METAUX est à votre disposition pour vos enlèvements gratuits de véhicules, divers métaux, vente et pose de pièces d'occasion.

▶ Eric CUNAT : 06.85.44.48.86
6 Route des Granges - 88160 Le Ménil



SARL
MARTIN
HVA



**GROUPE
BALTHAZARD**

Machines agricoles
03 29 61 10 97

1 route de l'Usine

88120 JULIENRUPT



SMPEF

Société de Mobilisation des Produits Forestiers

6, Chemin des Huttes - 88160 LE MÉNIL
Tél. 03 29 25 36 12 - Mobile 06 08 16 59 71 ou 06 74 94 85 10

S.A.S. au capital de 40.000 €. - Siret Epinal B 385.284.674 - APE 0220 Z - TVA FR 94 385 284 674



**Achat de bois sur pied ou bord de route
Secteur grand est**

Vente de bois de chauffage



TRB

TRAPDID-BIGONI

**TRAVAUX ROUTIERS
TERRASSEMENTS
CANALISATIONS**

SIÈGE SOCIAL :

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

TEL 03 29 24 61 74

AGENCES :

3, Rue des Portions - 88200 SAINT-NABORD

TEL 03 29 62 40 24

ZA Les Saussaies - 54850 MESSEIN

TEL 03 83 68 82 82

POMPES FUNÈBRES CREUSOT

03.29.25.06.55

s.à.r.l.

Maison Funéraire CREUSOT

6 rue des Déportés - 88160 LE THILLOT

26, rue de Lorraine - 88360 RUPT-SUR-MOSELLE

p.fcreusot@wanadoo.fr

Bureau central

3 place de la République - 88160 LE THILLOT

Point accueil famille à Rupt-sur-Moselle

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Vente et réalisation
de votre monument
Pose de caveaux

DEVIS GRATUIT

RESTAURATION DE MONUMENT

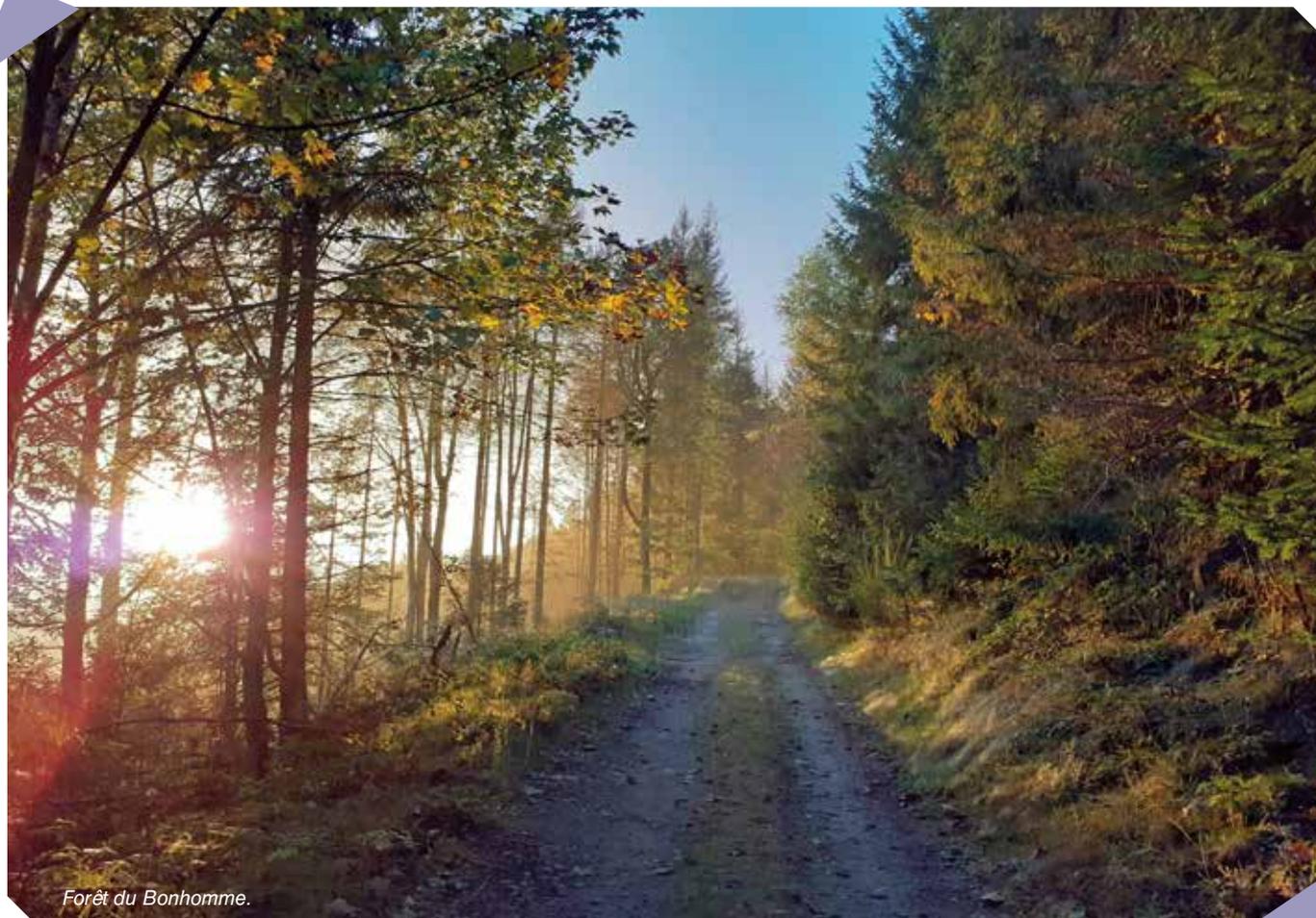
GRAVURE

LETTRE BRONZE

PHOTO PORCELAINE

LE CONTRAT OBSÈQUES

**Nous sommes là pour vous informer, sur rendez-vous,
à votre domicile ou à notre bureau**



Forêt du Bonhomme.

La vie associative

L'Association de Parents d'Élèves

L'année recommence par l'Assemblée Générale de L'APE, qui s'est déroulée le 25 septembre dernier. Quelques changements dans le bureau directeur : Céline Vanson succède à Julie Pfister au poste de trésorière. Elle sera secondée par Florence Damota. Julie reste dans le bureau, au poste de secrétaire adjointe.

Le bureau se définit comme suit :

- ▶ Présidente : Johanna Gringer
- ▶ Vice présidente : Sabrina Chebillon
- ▶ Secrétaire : Isabelle Bujaud
- ▶ Vice secrétaire : Julie Pfister
- ▶ Trésorière : Céline Vanson
- ▶ Vice trésorière : Florence Damota

L'APE remercie les élus, le corps enseignant, le personnel communal et périscolaire pour les différentes aides qu'ils nous fournissent lors de nos manifestations. Merci également à nos commerçants et à DJ Lou, toujours présents !

Les manifestations 2020/2021

L'année 2020 s'achève sur la même saveur amère qu'elle a débuté : l'épidémie de la Covid 19 bouscule les projets de l'association.

Le matériel de ski a tout de même été distribué aux enfants, quelques chanceux ont pu en profiter dans la sphère privée. Pas de galette des rois ni de repas dansant, mais une vente participative de biscuits Mistral qui a permis de gonfler la trésorerie.

Saint Nicolas a tout de même tenu à venir rendre visite aux élèves le vendredi 11 décembre 2020. Toujours accompagné de son acolyte Père Fouettard, il est arrivé avec son âne, les bras chargés de cadeaux et de friandises.



Dans l'impossibilité (pour la seconde année consécutive) d'organiser la Kermesse de fin d'année, l'APE a décidé d'offrir aux élèves des écoles maternelle et primaire une sortie à Bol d'Air, à la Bresse.

Cette sortie s'est déroulée le dimanche 20 juin 2021 et a été un franc succès. Entièrement financée par l'association, la journée a permis aux enfants de tester leur courage et leur agilité sur des parcours acrobatiques : passerelles, échelles, tyroliennes, câbles, filets suspendus... Le risque orageux a écourté cette journée ludique mais n'a pas entamé la bonne humeur et l'énergie des 51 écoliers présents.



Enfin, comme chaque année, l'APE a souhaité offrir aux 15 futurs collégiens une calculatrice. Celle-ci leur a été remise lors de la cérémonie organisée par la municipalité vendredi 25 juin 2021. Souhaitons à ces 15 élèves une longue et belle aventure !



L'association reste motivée et engagée pour le bien de nos écoliers Guédons, malgré le contexte actuel. Tous les membres espèrent un retour à la normal très prochainement afin de pouvoir proposer des événements et nous retrouver dans la joie et la bonne humeur. Merci à chacun d'entre eux pour leur engagement, leur disponibilité et leur fidélité !

N'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe !

*La présidente,
Johanna Gringer*

L'Atelier Bleu

Cette année, l'exposition **Arts et Histoire**, sur le thème « Le Ménil », aura lieu le week-end des **20 et 21 novembre 2021** à la Familiale. Elle sera ouverte au public le samedi et le dimanche de 14H00 à 18H00 si le contexte sanitaire le permet.

L'installation se fera le jeudi soir et le vendredi est réservé uniquement aux écoliers accompagnés de leurs enseignantes du Ménil.

A la maison, les enfants pourront dessiner leur village, un coin préféré, un animal, une fleur, un arbre place à l'imagination. Toutes ces réalisations apportées le vendredi lors de la visite seront vues par le public à la manifestation artistique du week-end. (Les enfants qui participeront devront : écrire leur nom et prénom au bas du dessin et les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs.)

Atelier Bleu, les mardis à 9H00 salle des Vestiaires :

Ouvert aux adhérents :

- ▶ du Ménil
- ▶ de Ramonchamp
- ▶ de Travexin
- ▶ de Cornimont
- ▶ de Ferdrupt
- ▶ de Rupt sur Moselle
- ▶ de Remiremont

Le choix du sujet à dessiner, à esquisser, à poser sur papier ou sur toile est libre, les conseils sont échangés, il n'y a jamais de critique négative, pour apprendre à faire confiance à ses capacités cachées.

Pratiquer régulièrement le dessin, avec beaucoup de patience, être curieux, peindre tous les jours est un impératif. Créer c'est se laisser guider par ses instincts et ses émotions, la transparence, la délicatesse feront le reste. Des balades dans les bois, marcher autour d'un lac, gravir une montagne, observer les oiseaux, découvrir la floraison printanière, vivre l'instant présent sont les qualités des artistes.

Restez toujours vigilants pour rester tous en bonne santé.

Francine Bombarde

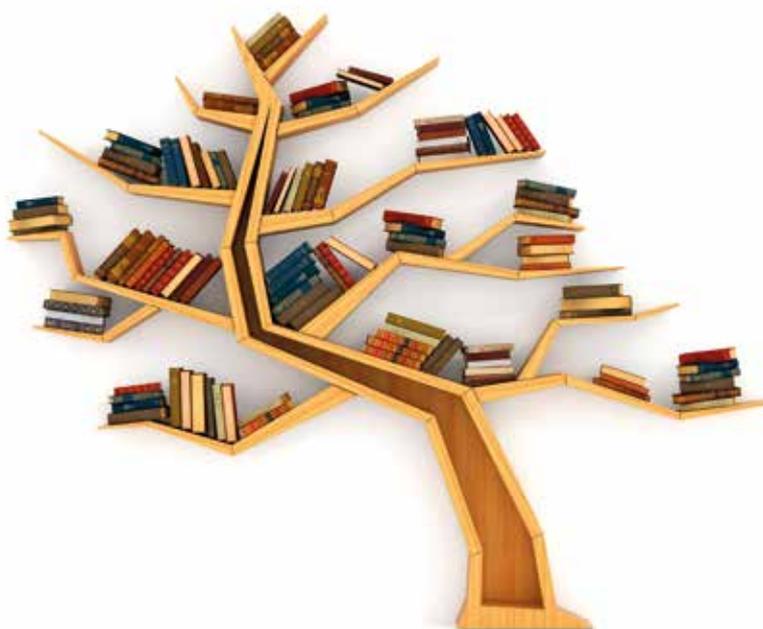


La bibliothèque

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement des associations, en particulier celui de la MJC. La bibliothèque fait partie des activités entrées en sommeil prolongé. Sa situation au sein de l'école primaire pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire ne permet pas d'envisager une réouverture avant l'automne prochain, si cela est possible.

Cependant, les passionnés de lecture peuvent trouver, en partie, des ouvrages de la bibliothèque déposés dans « l'armoire à lire » proche de l'abri bus.

Le responsable
JA Morizot



Ménil accueil

Année 2020 Année blanche.

En effet, la Covid a coupé de plein fouet l'élan des projets du Ménil accueil.

C'est avec tristesse que l'on a dû annuler nos pots d'accueil et surtout nos marchés du terroir que beaucoup apprécient dans le village. Nous aurions pu les organiser l'année dernière, mais avec les obligations sanitaires qui étaient trop strictes et le peu de bénévoles pour sécuriser le site, j'ai pris le choix de ne pas organiser ces marchés.

Pour la saison d'hiver, la Covid a eu encore raison de nous, avec le confinement et le couvre-feu à 18h, cela nous a été impossible d'accueillir nos vacanciers.

Mais le Ménil accueil saura survivre à cette pandémie et j'espère retrouvera le bon chemin afin d'accueillir nos vacanciers qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter le Ménil.

Je profite pour rappeler que nous sommes une association pleine d'entrain qui met toute son énergie pour que les personnes qui passent des vacances dans notre village partent en ayant à l'esprit que le Ménil est un village accueillant et chaleureux. C'est avec cette ferveur que l'on attirera les vacanciers chez nous.

Nous avons toutefois besoin de bonnes volontés pour conforter l'équipe qui commence à se décimer par le départ de quelques bénévoles. J'en profite pour les remercier par leur dévouement depuis des années au sein de l'association. C'est avec ces bénévoles qu'une association peut perdurer pendant toutes ces années.

On espère que la saison estivale va nous redonner le sourire avec le retour des pots d'accueil, bien que spéciaux car cela sera organisé à l'extérieur. Nous aurons le plaisir d'accueillir nos hôtes avec la même joie de présenter notre belle contrée.



E. KUNZE

ADR Country

Notre association A.D.R. COUNTRY (Amateurs de Danses Rock country) a été créée en 2016. Les adhérents ont entre 18 et 75 ans. Elle a pour but d'animer festivement des lieux publics ou privés, tels que maisons de retraite, campings, municipalités (marchés du terroir, fête de la musique, jeudis en fête, foire aux beignets...). Depuis de nombreux mois, en raison de la crise sanitaire, notre activité a été réduite au minimum.

Aujourd'hui nous avons repris nos entraînements, le mardi à Fresse-sur-Moselle et le jeudi au Ménil. Nous nous tenons à la disposition des communes voisines qui en feront la demande pour des animations publiques.

Sachez que la country est la seule danse qui ne nécessite pas d'être en couple, aussi, si vous vous sentez un peu seul, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, un accueil chaleureux vous sera fait.



La country vous gardera en bonne santé physique mais protégera aussi votre santé cérébrale car c'est bien connu, les petites cellules grises ont tendance à s'évaporer avec l'âge, et le sudoku et les mots croisés dans le canapé c'est bien mais c'est loin d'être aussi convivial que la danse.

Vous pouvez aussi me joindre au 06 49 73 60 45, si je ne réponds pas immédiatement, laissez un message je vous rappellerai.

A bientôt.

F. CORÉ

La Pétanque Guédonne

Après un début d'année 2020 où nous avons été contraints de suspendre notre activité « pétanque » en raison de la crise sanitaire face au virus COVID, nous étions tous ravis de nous retrouver pour disputer quelques parties de notre loisir favori.

Nous avons tout de même réussi à organiser notre Assemblée générale courant juillet où nous avons enregistré les inscriptions adhérents, et avons voté pour les membres de l'association qui se définit comme suit :

- ▶ **Présidente** : Lydie DAGUET
- ▶ **Trésorier** : Gilles PETITJEAN
- ▶ **Secrétaire** : Michelle PETITJEAN

Notre effectif adhérents reste stable et compte aujourd'hui 30 membres dont 6 femmes.

Nous rappelons que LA PETANQUE GUEDONNE est ouverte à toute personne débutante ou confirmée désirant intégrer notre association.

Les rencontres se déroulent les lundis et jeudis à partir de 13 heures 30 sur la partie annexe du terrain de foot.



Malheureusement, face au retour du virus, nous déplorons une année bien tristounette et nous regrettons notre rituel barbecue ainsi que le repas annuel qui n'a pas eu lieu.

Nous remercions la commune pour la mise à disposition des structures utiles au fonctionnement de notre association.

La présidente
Lydie DAGUET



Le Club des Charmilles

Généralement, notre club propose des activités régulières au fil de la semaine, entre septembre et juin : qi gong, visites à l'hôpital, jeux de cartes, randonnées, scrabble, billard, sorties vélo ; à ceci s'ajoutent quelques sorties ponctuelles dans l'année : séjour raquettes ou ski de fond dans le Jura en janvier/ février, deux sorties cinéma au printemps et en automne, un pique-nique au Ménénil en juin et un autre avec rando en septembre, des visites ou sorties dans le secteur, une excursion à la journée et le repas de Noël pour clôturer l'année.

Bilan de l'année écoulée :

Durant l'été passé, malgré les problèmes Covid, nous avons tout de même réussi à organiser quelques sorties de plein air, à la découverte de jardins : Bonnegoutte en juillet, les Panrées en août et l'expo des jardins de Bernadette en septembre. Au programme aussi les superbes photos de papillons de JM Claudon au centre culturel de Cornimont.

Au cours du deuxième semestre 2020, les activités d'intérieur n'ont pu reprendre, en raison des normes sanitaires.

Heureusement, les randonnées du mardi après midi ont permis aux marcheurs de retrouver enfin un peu de convivialité en petits comités, en dehors des périodes de confinement strict.

Les adeptes de qi gong ont aussi pu pratiquer en plein air.

Nous avons également effectué trois sorties à vélo, l'une autour de Vittel et Contrex, une autre en Haute Saône avec pique nique à l'étang d'Ecromagny, puis une troisième en Alsace autour de Sewen et Rougemont le Château.

Malheureusement tout le reste de notre programme s'est trouvé bouleversé avec le confinement. Pique nique, excursion, cinéma, repas de Noël ont été annulés. De plus, notre assemblée générale de janvier, reportée dans un premier temps en mars, n'a pas pu avoir lieu.

Notre club déplore le décès dans l'année de 4 membres auxquels nous voulons rendre hommage : Jacques Félix, Ginette Vercoutre, Jeannine Salmon, Joseph Colle.



A vos marques...

Perspectives :

Nous espérons pouvoir relancer la mécanique en automne, avec si possible une AG qui rassemblerait tous nos membres... mais à ce jour, nous ne pouvons rien annoncer de certain.

Le séjour vélo-découverte prévu fin juin est programmé pour mi-septembre dans les Vosges du Nord.

Le club ne se résume pas à quelques activités, mais il existe aussi une dynamique de solidarité, que nous voulons maintenir en cette période difficile.

Vous le constatez, chacun d'entre vous peut trouver aux Charmilles une ou des activités à son goût.

Des modifications devant être apportées au tableau de nos activités, nous ne le publions pas cette fois, alors n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement (laisser message au 03 29 25 20 59)

De plus, à notre AG de janvier 2020, nous avons modifié les statuts de notre club afin d'ouvrir nos portes aussi aux non retraités, alors bienvenue à tous !

Bureau actuel :

- ▶ Présidente : Reine MAI
- ▶ Vice président : Philippe SPILLEBOUT
- ▶ Trésorier : Jacques SALMON
- ▶ Trésorière adjointe : Odette GERMAIN

Notre secrétaire, Norbert Zimmermann, a récemment quitté les Vosges ; merci à lui pour son implication aux Charmilles.



Découverte
des jardins
à Bonnegoutte.

Reine MAI



Au soleil...



...ou sous la pluie

La Dynamique

C'est une section de gymnastique volontaire animée par des animatrices diplômées de la FFEPGV (Fédération Française Education Physique Gymnastique Volontaire) : Camille ARDIZIO, Claudine HANTZ, Céline MICHEL, Dorothée DRIEUX.

Toutes les quatre aiment travailler en association et leur objectif est de donner du plaisir en faisant du sport.

Pourquoi faire du sport ?

La gym c'est un plaisir de bouger, de danser, de s'assouplir de se muscler et aussi se détendre, tout cela contribue à maintenir les équilibres tant au plan psychologique que corporel.

La **gymnastique** apporte tonus, souplesse et énergie. La **gymnastique** travaille tout en douceur le système cardiovasculaire et la respiration. La **gymnastique** favorise la relaxation et le bien être. La **gymnastique** permet de redécouvrir son corps.

A la fois ludique et motivante, la **Zumba** constitue un entraînement cardio-vasculaire complet. Elle tonifie l'ensemble des muscles du corps, développe la capacité respiratoire et l'endurance. Elle permet de décompresser après une journée difficile. Une séance de **Zumba** permet de brûler jusqu'à 500 kilocalories par heure.

Les cours se passent à la salle de sport de la Familiale au Ménil :

- ▶ Le lundi 18h30-19h30 gym
19h30-20h30 zumba avec Camille Ardizio
- ▶ Le mardi matin 9h45-10h45 gym avec Céline Michel
- ▶ Le mardi soir 17h00-18h00 et 18h00-19h00
gym douce avec Claudine Hantz
- ▶ Le jeudi 19h30-20h30 gym
20h30-21h30 zumba avec Dorothée Drieux



Les inscriptions se font début septembre à la salle de sport de la Familiale au Ménil.

Avant de vous engager, il est possible de venir faire une séance. Il faut se munir d'un certificat médical, remplir un formulaire d'adhésion, et d'une paire de basket propre, une serviette toilette et d'un tapis personnel.

Tout le mois de juin, nous organisons des portes ouvertes venez nous voir !

Les tarifs

- ▶ 80 euros la gym
- ▶ 80 euros la zumba
- ▶ 60 euros pour les moins de 18 ans
- ▶ 120 euros pour deux activités

Pour plus de renseignements contactez la présidente

PARET Régine

3 rue du Seu

88160 Le Ménil

03 29 25 12 63 - 06 83 26 08 90



Des photos et vidéo sur facebook
(la dynamique le ménil).

Le Ménil Vol Libre

Pas beaucoup d'arrêt pour notre activité en 2020, malgré la crise sanitaire nous avons pu pratiquer notre sport favori sans trop d'interruptions. De jolis vols sur nos sites locaux ont été réalisés notamment au cours des journées découverte en juillet et septembre : de nombreux baptêmes de l'air ont ravi les courageux participants, on peut dire que ces journées furent un succès au vu du contexte actuel.

Comme constaté depuis quelques années notre effectif se stabiliserait autour d'une quinzaine de pilotes réguliers, l'activité porte toujours autant d'intérêt, la passion du vol libre reste bien présente.

Année blanche pour nos compétiteurs, beaucoup de compétitions annulées, seulement quelques épreuves amicales qui leur ont permis de se faire plaisir en réalisant malgré tout de très belles performances.

Une sortie club a pu être programmée fin juillet début août sur le Puy de Dôme et dans le Cantal, peu de participants mais vols de toute beauté sur ces sites magiques et surtout beaucoup d'émotions.

Reprise des vols sur le site du Ménil dès le 02 janvier 2021, les bonnes conditions de ce début d'année nous ont fait ressortir les voiles en toute logique pour les passionnés que nous sommes.

Malheureusement nous avons dû encore une fois annuler nos journées découverte prévues en Avril. Prochain rendez-vous

les 17 et 18 juillet si tout va bien ainsi que les 28 et 29 août avec report possible le week-end suivant en cas de mauvaises conditions.

Pour tous renseignements sur le vol libre ; parapente et même paramoteur, n'hésitez pas à nous contacter au 06 73 70 77 99.

Merci à tous les amis du vol libre et bons vols.

Martial GEHIN



Société de Pêche et société de Chasse

Le moment est venu de coucher quelques lignes sur le papier afin d'apporter notre contribution, sinon au bulletin municipal, à la vie de la commune.

Même si les effectifs de chasseurs et pêcheurs sont encore assez élevés, force est de constater un vieillissement certain des adeptes de ces disciplines. Nous appelons donc les jeunes générations, à la rescousse.

Malheureusement, nos activités sont de plus en plus vilipendées dans nos pays occidentaux : les réseaux sociaux ne sont pas étrangers à cette orientation et sont à la pointe dans bien des cas pour envenimer les choses. Nous ne regardons pas plus loin que le bout de notre nez, comme pour de nombreux autres sujets et pas que sur « la toile ».

Il serait pourtant souhaitable de vivre dans une situation de cohabitation apaisée entre les usagers de la nature. Bien

entendu, l'espèce humaine n'a pas été et n'est pas toujours au rendez-vous... Comme nous le disions dans le précédent bulletin municipal : « ne considérons pas que l'homme est appelé à régner sans mesure sur la terre ».

Mais par contre, il fait partie intégrante de la biodiversité et avec nos occupations ancestrales, nous nous inscrivons parfaitement dans cette logique. La pêche et la chasse exercées avec respect et éthique sont des écoles formidables d'observation et permettent de tisser des liens privilégiés avec le monde du vivant.

Cependant, étant en symbiose avec les éléments, le risque de tomber à l'eau ou d'avoir les pieds gelés est bien entendu plus grand qu'en pianotant sur un clavier, à rêver d'un pique-nique sur la planète Mars.

Nous attendons la jeunesse pour inverser la tendance.

François CHOFFEL

Vosges Passion Bois

Créée en 2013, l'association Vosges Passion Bois compte une quinzaine de membres, jeunes, moins jeunes, hommes, femmes, animés par la passion du tournage sur bois. Le tournage sur bois est une activité ludique mais qui nécessite un minimum de formation que l'association est à même d'apporter : les mesures de sécurité, le matériel à utiliser – tour, gouges - la connaissance du bois.

Nous travaillons en totalité à partir de bois locaux. Pratiquement tous les bois sont utilisables, même les bois à défauts ou habituellement délaissés par les ébénistes. Environ toutes les 3 semaines, des séances d'initiation ou de perfectionnement sont proposées par les membres qui maîtrisent déjà le sujet, mais l'apprentissage n'est jamais fini. Après une période de découverte, libre à chacun de faire travailler son imagination et sa curiosité pour aller plus loin. En plus des séances d'initiation, nous avons mis sur pied en 2021 des journées à thèmes, traitant d'un point technique particulier.

Toutes ces activités se déroulent dans le local de l'association mis à disposition par la municipalité que nous remercions.

Innovation cette année : en partenariat avec la commune du Ménil et le péricolaire animé par Elise Kibler, l'association Vosges Passion Bois a fabriqué des objets bois : œufs, figurines décoratives qui ont été exposées dans le village au



Saladiers en frêne.

printemps. Les objets en bois brut ont été montés et peints par les enfants du péricolaire, avec l'aide de membres de l'association.

Habituellement notre association était présente en démonstration sur les marchés artisanaux de : Ventron, Bussang, Saulxures. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si ces manifestations seront reconduites. Notre présence sur ces marchés permettait d'étoffer nos finances, afin d'acquérir du matériel de qualité mis à disposition des membres de Vosges Passion Bois.

Contacts pour tous renseignements

- ▶ **Président** : Régis PARMENTIER, Ventron
07 85 78 21 17
- ▶ **Secrétaire** : Michel MAI, Le Ménil
03 29 25 20 59



Composition pour Pâques.



Coupe en dentelle.



Vase segmenté.

Michel MAI

La vie au temps jadis

Notes d'histoire : la forêt au Ménénil

Alors que sévit un insecte destructeur qui la ravage, la forêt offre surtout aujourd'hui un cadre pour les promenades, elle fut cependant longtemps une source de revenus, essentielle pour les habitants.

I / Un territoire longtemps « sauvage »

Pendant des millénaires, le territoire du Ménénil a été couvert par la forêt qui s'était développée en particulier sur le massif vosgien modelé par les glaciations. Forêt impénétrable qui fait partie de la « terra incognita » mentionnée par les plus anciennes chroniques, « solitudes profondes (qui) ne sont peuplées que par des bêtes sauvages, les ours, les aurochs et les loups ». Cette vaste étendue encore boisée qui sépare les territoires occupés au nord par les Leuques, au sud par les Séquanais devient à l'époque mérovingienne le fisc royal dans lequel les rois d'Austrasie puisent pour récompenser leurs grands serviteurs comme saint Romary le fondateur du « Saint Mont »⁽¹⁾ berceau du futur Chapitre de Remiremont dont le rôle de défrichement de la Haute Moselle n'est plus à démontrer⁽²⁾. Les rois carolingiens continueront d'ailleurs à prendre plaisir à parcourir cette forêt giboyeuse où abondent les aurochs ou buffles comme celui qui aurait été tué à Morbieux par Charlemagne.

Il n'est pas possible de fixer la date d'arrivée des premiers défricheurs au Ménénil mais il n'est pas inutile de rappeler que ce nom de lieu tire son origine de Mansionile ou petit manse (toponyme très répandu) qui désigne une maison de paysan, avec une portion de terre dépendante. L'apparition de ce toponyme est cependant tardive puisqu'il faut attendre 1430 pour trouver une mention au Ménénil sous la forme Maingny⁽³⁾.

II / La mise en valeur (XVI^{ème} - XVII^{ème} siècle)

C'est surtout à partir du XVI^{ème} siècle, que l'on trouve une documentation plus précise concernant la forêt et surtout son utilisation au « Mesnil ». Les habitants disposent déjà d'importants « pasquis » zones conquises sur la forêt où ils peuvent mener pâturer leurs bêtes, pratique qui a beaucoup contribué à appauvrir le couvert végétal. En 1565, Thierry Alix président de la cour des comptes de Lorraine a reconnu lesdits pasquis et usuaires et fixé l'acensement à 5 francs⁽⁴⁾. Cette même reconnaissance des acensements révèle l'existence de plusieurs toponymes (ou noms de lieu) relatifs à des activités liées à la forêt.

Citons :

► les champs de la forge - Les forges se sont multipliées dans les massifs montagneux car elles consommaient de grandes quantités de bois sous forme de charbon. Elles produisent en particulier les outils si nécessaires aux bûcherons (haches, scies ...)

► « sur la scye du Ménénil près du grand chemin » (peut-être au Goual) mais aussi « la vieille scie » qui prouvent l'existence déjà ancienne de scieries. Deux sont mentionnées en 1492 - 1493, celle d'en haut tenue par Thiébaud André et Morot, l'autre dite Jean Hertel du Ménénil⁽⁵⁾.

Ces scieries permettaient d'approvisionner en planches de sapin surtout, un vaste marché.

La première citée exploitée par Remy Thiébaud André et des associés devait verser un cens annuel de 2 gros 13 deniers au receveur de l'office ducal d'Arches.

► « *Le charbonneux* » cité en 1665 est un lieudit proche des Fenesses. Il a certainement un rapport avec la production du charbon évoqué précédemment⁽⁶⁾. On trouve également en 1577 mention des « *faignes charbonnelles* » autrement dit « *ez Xarts bannaige* » (Xerbanage) limitées au dessus « *par les grands bois* ».



Le travail des charbonniers et des bûcherons

► La présence de certaines essences forestières est suggérée par quelques toponymes :

- Le fresnois (Frénat) lieu planté de frênes cité en 1577. Ce lieu jouxte le « *grand faing du boullay* » peut être planté de bouleaux

- Citons encore le « *Gros Chêne* » proche du Surdelot Les défrichements sont aussi à l'origine de quelques toponymes comme « *les Brûleux* », le Xerbanage » (essart) ...

Des usages multiples

L'exploitation de la forêt est particulièrement mise en évidence par les comptes de la gruerie du ban de Ramonchamp⁽⁷⁾ où sont consignés de nombreux règlements effectués par des particuliers du Ménénil

► en 1574, Claude François Philippe et Jean Thiébaud Babel du Ménénil, Nicolas Valentin Mourot et Jean Claude Thomas de Demrupt sont cités pour des ventes de planches. Ces ventes se multiplient le siècle suivant, ainsi en 1650 les recettes de la gruerie font mention de Nicolas Saguin (14 planches), Nicolas Philippe (5 chars d'exendres), Demenge Cholnavel (2 chars), Nicolas Pernel 12 planches et 1 char⁽⁸⁾. L'activité est alors réduite, elle s'accélère à partir de 1655 où sont cités Remy Noël (200 planches), Laurent Thomas (250 planches), Adam Philippe (6 douzaines de planches).

► en 1583, des amendes sont infligées pour des « *mésus* » dans les forêts à plusieurs particuliers du ban de Ramonchamp ; Parmi eux nous relevons :

- Nicolas Philippe condamné à 5 francs d'amende pour avoir coupé du bois pour cloturer un pré et être entré dans le « *Grand Bois* » sans permission.
- Pierre Fréchin (de la Mouline) pour avoir élevé « *une cloison avancée au-dedans le bois appelé le Frenat proche le Mesnil* » est sanctionné par le gruyer d'une amende de 40 francs.



Ferme en ruines

Le bois est particulièrement utilisé dans la construction non seulement pour la charpente mais également pour les cloisons intérieures et la toiture sous forme d'exendres (plaquettes de bois). En 1708 par exemple, Nicolas Pelletier et les frères Cunat du Ménil s'engagent à construire une maison à Fresse et notamment à fournir les « *bois charpentés* » qui seront transportés à Fresse depuis l'étang des Fenesses⁽⁹⁾. Lorsque les habitants du Ménil et de Demrupt construisent leur église dans les années 1730, le bois nécessaire est « *marqué* » dans la « *Montagne du Géhan* ».

Les bouquillons

C'est le terme utilisé autrefois pour désigner les bûcherons, ainsi toujours en 1666, nous trouvons Dominique Pelletier et Nicolas Philippe.

Les tourneurs de bois

Dans les documents du XVII^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème} siècle, une profession apparaît fréquemment, c'est celle des tourneurs de bois. Il s'agit d'artisans qui confectionnent toutes sortes d'objets en bois mais surtout de la vaisselle de bois alors fort usitée avant d'être remplacée plus tard par de la vaisselle en faïence. On peut citer :

- en 1666 Baltazard Thomas et Claude Anthoine qui résident à Demrupt
- en 1729 Nicolas Albert lui aussi de Demrupt mais que l'on sait originaire de Bleurville

Ajoutons les sabotiers comme Nicolas Pelletier du Ménil cité en 1666 – époux de Jeannon Pernel, il habite le Clos du Heuchot et figure parmi les habitants les plus imposés.

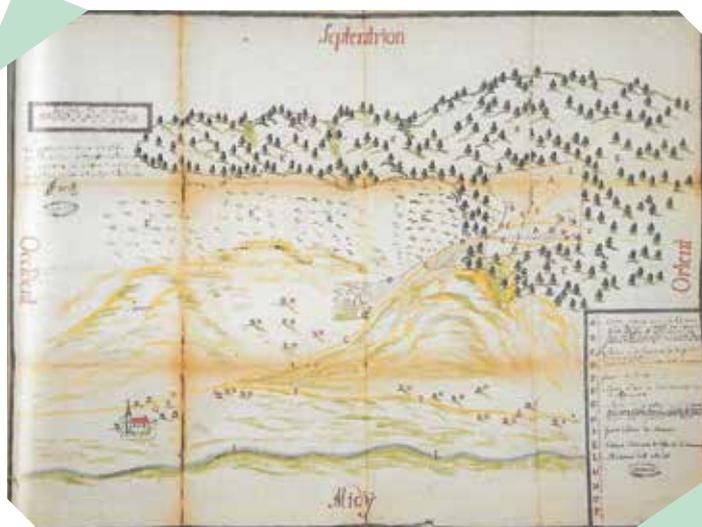
III / Des droits limités et même contestés

La limitation des avantages des habitants

L'accroissement de la population, sensible dès la fin du XVII^{ème} siècle entraîne un prélèvement de bois de chauffage et de construction en hausse. Des abus sont constatés et en 1709 les commissaires du bureau des Eaux et Forêts de Lorraine et Barrois « *ordonnent* » une intervention des officiers de la Gruerie (au nombre de deux) chaque année « *dans le mois d'avril* » pour superviser le marquage des bois délivrés aux habitants du ban de Ramonchamp. Chacun n'a plus droit qu'à 12 cordes de bois pour son chauffage. Les bois nécessaires pour « *la construction d'un bâtiment nouveau* » ou « *pour le rétablissement ou réparation d'un ancien* » devront être justifiés par « *devis affirmé de maître charpentier* ». Ces interventions seront bien sûr tarifées par exemple 6 gros réclamés « *pour chaque pièce principale de charpente, comme plate forme, montant, penne et sommier* », 2 gros « *par pièce de moindre grosseur, comme chevrons, demi penne, cors de fontaine* ». Une deuxième visite des mêmes officiers est également prévue en octobre « *pour fournir du bois* » dont « *plusieurs particuliers peuvent avoir besoin avant l'hiver* »⁽¹⁰⁾.

En 1750, le 2 juillet, un nouvel arrêt du Conseil des Eaux et Forêts limite à 9 cordes les bois d'affouage (ou de chauffage) « *lesquelles seront délivrées en bois morts chablis, ou en arbre absolument dépérissant, avant tous autre et en hêtre, par préférence aux sapins* ».

Il est même question d'empêcher les habitants de couvrir leurs demeures en « *excendres* » au profit du « *chaume* » (paille ou joncs). Une telle décision est notamment édictée en 1764 par le roi Stanislas mais ne semble pas avoir été respectée.



Le Ménil en 1737

Un espace convoité

Dans les années 1730, les habitants du Ménil doivent faire face aux entreprises du sieur Doyette⁽¹¹⁾ qui « *a obtenu du Conseil de Régence* » des acencements considérables

d'abord à la loge du Colas puis à la feigne de la Sauce et à la feigne des huttes où il demande 40 arpents en chacun de ces deux endroits. Les « *prétentions excessives* » de cet officier ducal qui obtient de profiter seul de la vaine pâture et qui met « *impunément la coignée partout, toutes les forêts enfin presque à blanc étoque* ». En 1737, la communauté du Ménil décide de s'opposer à l'acencement de la feigne des Huttes, et offre, afin de parvenir à ses fins comme il lui est demandé « un franc de cens perpétuel par chacun des arpents que contient le terrain concerné » mais aussi d'indemniser le sieur Doyette des frais de son contrat et des améliorations qu'il a pu faire sur ledit terrain ⁽¹²⁾. En 1780, il faudra de nouveau aux communautés du Ménil et de Demrupt s'opposer cette fois à l'entrepreneur François Delorme pionnier de l'industrie cotonnière vosgienne, qui a obtenu un acencement de 50 arpents à Laula aux confins de Fresse et du Ménil menaçant ainsi leurs droits de parcours dans ces lieux. Ils soulignent qu'ils n'hésitent pas de se passer « *aujourd'hui de pain pour assurer à leurs enfants celui que le sieur Delorme veut leur arracher* » ⁽¹³⁾. Ils obtiendront satisfaction en 1785.

MORIZOT Jean-Aimé
Avril 2021

Notes

- (1) Saint Romary aurait obtenu selon R. Folz la concession de ce territoire du roi Clotaire en compensation des vexations subies par sa famille de la part de la reine Brunehaut
- (2) Nous avons déjà démontré que la présence romaine au Ménil est une légende, le lieudit Lieux Romain provenant d'une des plus anciennes familles du Ménil, les Chonavel attestés dès 1431. Un membre de cette famille s'appelant Romain - un autre Delot d'où le Surdelot
- (3) B. Nationale naf 1287 - minutes d'un notaire de Remiremont
- (4) AD Vosges G 2186
- (5) AD M et M B 2438 Concernant ces scieries voir notre article sur les scieries du ban de Ramonchamp dans le Bulletin de la Haute Moselle n°21
- (6) AD Vosges 5 E 1583
- (7) Gruerie - le gruyer est chargé de gérer la forêt appartenant au duc de Lorraine. Le premier connu dans le ban de Ramonchamp est Anthoine Henri également ferwesser des mines du Thillot. Il est cité dès 1575
- (8) AD M et M B 8381
- (9) AD Vosges 5 E 1582
- (10) AD Vosges 3 E 97
- (11) Amé Philippe Doyette qui résidait à Remiremont était en 1720 « procureur de SAR en la prévôté d'Arches et son conseiller ordinaire ». Il avait épousé Basile Duc
- (12) AD Vosges E dpt 304/FF1
- (13) AD Vosges 3 E 97 et AC Remiremont R 36

Notes d'histoire : poésie anglaise

Le poème suivant a été écrit par le Flight Lieutenant William Walker, pilote au sein du 616 Squadron lors de la bataille d'Angleterre. Le 26 août 1940, son Spitfire fut abattu. Il dut alors sauter en parachute et il atterrit à proximité d'un banc de sable dans la Manche. Flight Lieutenant Walker est mort le 21 Octobre 2012, à l'âge de 99 ans.

Nous dédions ce poème aujourd'hui à l'équipage du Short Stirling EF469 du 196 Squadron. Honorons la mémoire du Flying Officer Moore, pilote, du Flying Officer Lindley, navigateur, et du bombardier Warrant Officer Woodruff de la Royal Canadian Air Force qui reposent au cimetière de Cornimont.

Ayons également une pensée pour les survivants : Sgt Town et Sgt Bartlett, pour l'opérateur radio Sgt Cardiff et le mécanicien de bord Sgt Hemmings, encore en vie aujourd'hui.

*Remember those not here today,
and those unwell or far away.
And those who never lived to see
the end of war, and victory*

*And every friend who passed our way,
remembered as of yesterday.
It's absent friends we miss the most.
To all let's drink a loving toast*

Ne les oublions pas. *Lest we forget.*



*Souvenons-nous ce jour des absents
Parfois trop loin ou bien souffrants
De ceux qui n'ont jamais pu voir
La fin de la guerre et la victoire*

*Tous les amis que nous nous sommes faits
Dans nos cœurs pour l'éternité
A tous ceux qui manquent à l'appel
Rendons un hommage éternel*

Qui est Évodia ?

1992
création du
SYNDICAT
MIXTE

22
AGENTS

164 500
TONNES
DE DÉCHETS TRAITÉS /AN

**SERVICE PUBLIC
DÉPARTEMENTAL**
de gestion des déchets
et de l'Économie circulaire

9
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

24
FILIÈRES ET
INSTALLATIONS

1 SPL
SOCIÉTÉ
PUBLIQUE
LOCALE

30 M €
DE BUDGET

**1 SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE
SEM MIXTE**
Vosges **TLC**

Qui fait quoi ?

- Évodia**
- Élabore une stratégie départementale de gestion des déchets
 - Pilote le PLPDMA* et met en œuvre des actions "zéro déchet"
 - Assure le transitage, le transport et le traitement des Ordures Ménagères et de la Collecte Sélective
 - Mutualise les moyens de traitements (sites industriels) et les circuits de valorisation (entreprises et filières) des déchets
 - des coûts maîtrisés pour l'ensemble du département
 - Accompagne, facilite et anime le réseau des adhérents (ingénierie, prévention, communication)

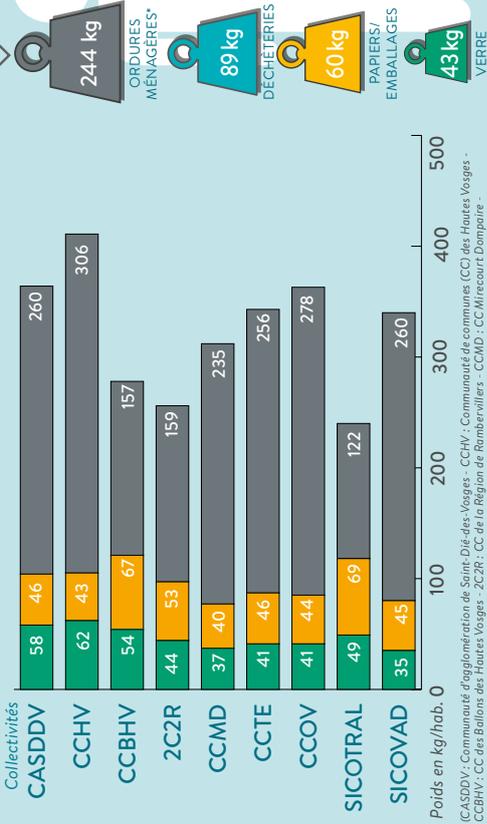
Mairie

- Est garante de la salubrité publique
- Détient le pouvoir de police

**Communautés de communes
Syndicats de collecte**

- Assurent la collecte des déchets ménagers et recyclables
- Gèrent le fonctionnement des déchèteries
- Instaurent et prélèvent la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Poids moyen de déchets produits
par an/habitant



Les déchets produits et gérés :

Ordures Ménagères*

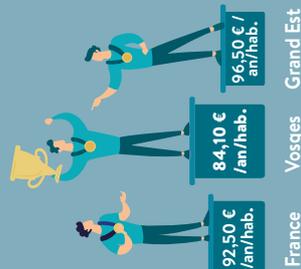
Déchèteries

Papiers/ Emballages

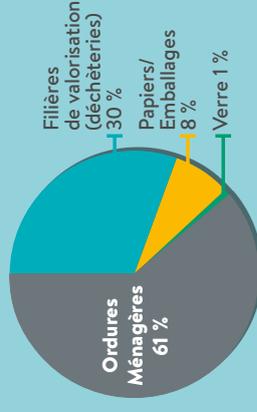
Verre

La gestion des déchets...

Coût moyen /an/habitant :



... Combien ça coûte ?



➤ Trier, c'est économiser :

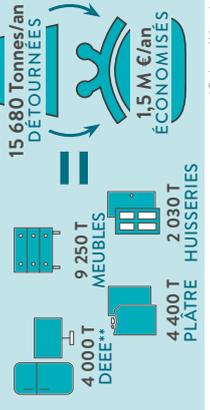
1 Vosgien qui trie coûte 7 fois moins cher qu'un Vosgien qui ne trie pas.

Coût /an/hab.

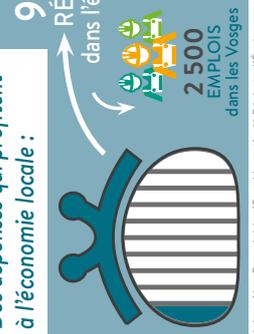


Plus de filières en déchèterie

= moins d'enfouissement



Des dépenses qui profitent à l'économie locale :

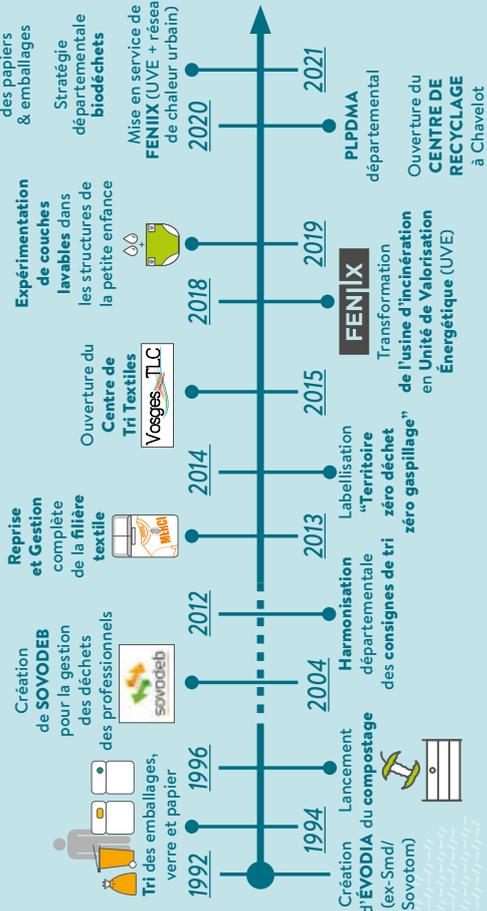


Des sites de traitement à la pointe :

Les matériaux triés sont conditionnés, envoyés vers les usines de recyclage pour être transformés en nouveaux objets de la vie quotidienne.

VERRE COLLECTÉ	CENTRE DE TRAITEMENT Saint-Menge (88) 15 900 T DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS	Bouteilles en verre	OI MANUFACTURING Gironcourt-sur-Vraine (88)
PAPERS / EMBALLAGES COLLECTÉS	CENTRE DE RECYCLAGE DE LA MAIX Chavelot (88) 22 000 T DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS 71% DES PAPIERS / EMBALLAGES de la collecte sélective sont recyclés dans les Vosges	Matières premières secondaires Papier journal Papier d'essuyage Métal Carton	VALORPLAST (France) NORSKE SKOG GOLBEY Golbey (88) LUCART Laval-sur-Vologne (88) SUEZ RV TRADING (aluminium) PAPREC (acier) - (France) SUEZ RV TRADING (Grand EST)
CENTRE DE TRI DES TEXTILES Capvern (88)	1 500 T/an COLLECTÉES, RÉEMPLOYÉES, RECYCLÉES	1500 T/an COLLECTÉES, RÉEMPLOYÉES, RECYCLÉES	REUTILISATION (friperies) Valorisation matière (chiffons industriels) Rembourrage Valorisation énergétique
USINE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE Rambervillers (88)	77 000 T/an DÉCHETS TRAITÉS	+ 65,6 % PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ENVIRONNEMENTALE	

29 ans d'actions : du tri vers une politique d'économie circulaire

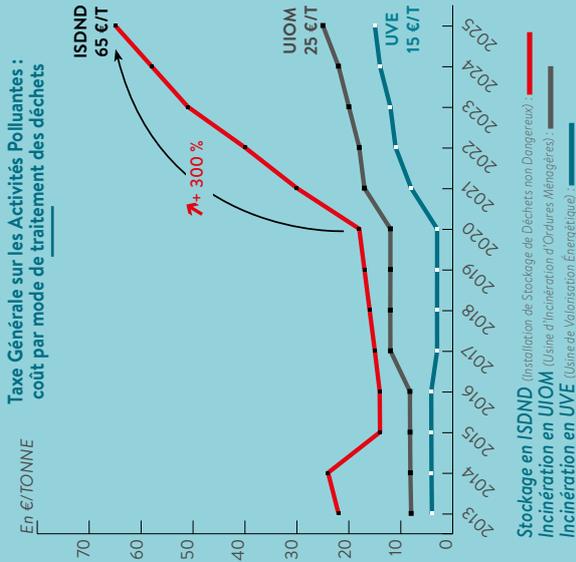
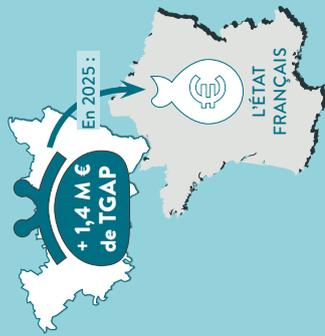


Quels impôts pour nos déchets ?

La taxe Générale sur les Activités Polluantes ou **TGAP**, fixée par l'État, ne cesse d'augmenter pour inciter à la réduction des déchets, au tri et au recyclage.

Elle passera de **16 €/tonne** à **65 €/tonne** entre **2018** et **2025** soit une augmentation de **300 %** pour l'enfouissement.

Idem pour l'incinération : de **3 à 15 €** en 2025.

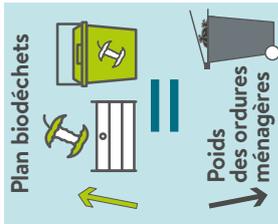
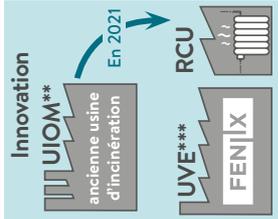


Réduire nos déchets

Réduire la production de déchets et renforcer le tri, reste le seul moyen de limiter cette hausse. C'est pourquoi ÉVODIA investit pour doter les Vosges d'un écosystème performant et moderne de traitement des déchets :

- Un PLPDMA* : objectif - 15 % de déchets d'ici 2025 soit un gain de 1,8 M € en coût de traitement
- Feniix : l'usine d'incinération qui devient une UVE en 2021
- La simplification des consignes de tri
- Le plan biodéchets pour réduire les ordures ménagères

Anticiper & innover pour ne pas subir



*PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères - *Usine de Valorisation Énergétique

Rappel réglementation loi Labbé pour les particuliers

*Comment éliminer ses déchets ?
Quelles idées pour sensibiliser le grand
public ?*



Que dit la loi ?

Déjà appliquée aux collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé s'étend aujourd'hui également aux particuliers. En effet, depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires de synthèse. Il est toujours possible d'utiliser ceux de biocontrôle, à faibles risques et/ou autorisés en agriculture biologique.

Pourquoi cette loi existe-t-elle ?

Vingt millions... Voici le nombre approximatif de jardiniers amateurs que l'on dénombre en France ! Pendant que certains s'essaient au jardinage au naturel, d'autres utilisaient encore des produits phytosanitaires. Etant donné la grande part du territoire recouverte par des jardins de particuliers, les pollutions engendrées par ces utilisations peuvent avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, sur l'environnement et sur notre santé. C'est pourquoi la loi Labbé se tourne également vers les jardiniers amateurs et non pas uniquement vers les collectivités.

Par ailleurs, de nombreux végétaux développent des résistances aux produits phytosanitaires utilisés, rendant la lutte chimique de plus en plus difficile.

Attention aux détournements d'usage !

De nombreuses recettes de maison dites « 100% bio » circulent sur internet et par le bouche à oreille. A base d'ingrédients classiques et souvent naturels tels que le sel, l'huile ou encore le bicarbonate de soude, ces préparations n'en sont pas moins néfastes pour l'environnement. Ils sont souvent utilisés à des concentrations élevées ou en mélange sous prétexte de renforcer l'efficacité. Rapidement lessivés, une part importante de ces substances se retrouvent dans les milieux aquatiques et dans l'eau potable.

Le saviez-vous ?



Il s'agit dans ce cas de « détournements d'usage » car ces produits ne sont pas homologués en tant que produit phytosanitaire



Que prévoit la loi pour l'élimination des déchets ?

Les particuliers n'ayant plus le droit d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires, la question de l'élimination des PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) se pose.

Comme évoqué précédemment, les dangers pour la santé et pour l'environnement de ces produits sont importants et il est donc nécessaire de les éliminer grâce à des filières spécifiques.

Une filière de gestion des déchets, nommée « à responsabilité élargie du producteur (REP) », a pour objectif de rendre responsable les fabricants de la gestion de ce type de déchets. Ainsi, lors de l'achat d'un produit, une partie du prix est dédiée au recyclage de ces déchets dits dangereux.

Un certain nombre de déchetteries est habilitée à recevoir ce type de déchets. Ces déchetteries sont référencées sur le site suivant : <https://www.ecodds.com/particulier/ou-deposer-vos-dechets-chimiques/>. Par ailleurs, des collectes temporaires sont organisées par certaines jardineries et enseignes de bricolage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des enseignes proches de chez-vous.

Brûlage

Autorisation



sont autorisés :

- en forêt, uniquement pour les propriétaires et ayants droit du 1^{er} octobre au dernier jour de février.
- le brûlage des résidus agricoles issus de la taille des fruitiers, des visignes, l'élagage de haies sont autorisés sous réserve des articles 16 et 17 de l'arrêté 248/2020.
- Dérogations (toute l'année) pour les apiculteurs pour l'utilisation des enfumoirs sur l'emprise des ruchers.



Conditions de brûlage :

- ne pas générer de gêne pour le voisinage,
- décaper le sol à son emplacement, aucun foyer ne doit être quitté sans assuré son extinction.
- Interdiction spécifique :
 - en cas de dépassement des seuils de qualité de l'air,
 - par vent e plus de 40 km/h
 - à moins de 100 m des habitations, ou construction, routes et voies ferrées
 - à moins de 10 m de ligne aérienne (téléphone, électricité)
 - à moins de 100 m d'un gazoduc, ou oléoduc
 - avec adjonction d'autres produits (pneus, huiles, ou carburant...)

Autorisé à proximité immédiate des habitations, sur les terrains de camping et de caravanage et dans les parcs résidentiels de loisirs en présence d'une ressource en eau (extincteur, tuyau d'arrosage, seau d'eau,...) prête à être immédiatement utilisée.

Interdictions en forêts

FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger

Ni feu
ni barbecue
aux abords des forêts
et en forêts



Feux festifs interdits
sauf autorisations



#FeuxDeForêt



PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de ma voiture



Interdiction d'incinérer des végétaux sur pied
sauf dérogation



#FeuxDeForêt



Brûlage à l'air libre interdit
Sauf dérogation



#FeuxDeForêt



Brûlage des résidus issus de l'exploitation agricole interdit



#FeuxDeForêt



Incinération des déchets verts !

Valoriser vos déchets, oui !



Valorisation des déchets végétaux



#FeuxDeForêt





La Lochère.

Merci aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'articles,
responsables d'associations et membres du conseil municipal pour leur collaboration.